



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2023 – Numéro 71 du 4 septembre 2023

SOMMAIRE

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES DE L'EST (DIR EST).....p.3

Arrêté n°2023/DIR-Est/DIR/SG/BCAG/52-04 du 1^{er} septembre 2023 portant subdélégation de signature par Monsieur Jérôme MEYER, Directeur Interdépartemental des Routes-Est, relative aux pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier national, aux pouvoirs de police de la conservation du domaine public routier national, aux pouvoirs de gestion du domaine public routier national, et au pouvoir de représentation de l'État devant les juridictions civiles, pénales et administratives

Arrêté préfectoral n° 2023-DIR-Est-M-52/55-122 portant arrêté particulier pour la réglementation de la circulation au droit d'un « chantier non courant » sur le réseau routier national, hors agglomération, relatif aux travaux d'entretien courant de la RN4, déviation de Saint-Dizier, dans les 2 sens de circulation, entre les PR 10+150 (Haute-Marne) et 2+000 (Meuse)

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la Réglementation Générale, des Associations et des Élections.....p.14

Arrêté n°52-2023-08-00204 du 30 août 2023 fixant l'implantation et le périmètre des bureaux de vote du département de la Haute-Marne

SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AUX AFFAIRES DÉPARTEMENTALES.....p.25

Arrêté n°52-2023-09-00001 du 1^{er} septembre 2023 portant délégation de signature à Madame Angélique ALBERTI, Directrice Régionale de l'économie, de l'emploi, du Travail et des solidarités Grand Est

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-MARNE....p.30

Décision du 1^{er} septembre 2023 de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

Arrêté du 22 août 2023 portant sur la délégation de signature du Directeur départemental des Finances Publiques par intérim en matière domaniale

Délégation de signature du 4 septembre 2023 en matière de contentieux et de gracieux fiscal

CENTRES HOSPITALIERS de Bar-Le-Duc Fains-Véel, de Joinville, de Montier-en Der, de Saint-Dizier, de Haute-Marne, de Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont.....p.34

Décision n° 54/2023 du 25 août 2023 portant délégation de signature affaires médicales – annule et remplace la décision 29-2022

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

ARRÊTÉ

n°2023/DIR-Est/DIR/SG/BCAG/52-04 du 1^{er} Septembre 2023

Portant subdélégation de signature par Monsieur Jérôme MEYER, Directeur Interdépartemental des Routes – Est,
relative aux pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier national,
aux pouvoirs de police de la conservation du domaine public routier national,
aux pouvoirs de gestion du domaine public routier national,
et au pouvoir de représentation de l'État devant les juridictions
civiles, pénales et administratives

LE DIRECTEUR DE LA DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES – EST,

Vu le décret n°2004-374 du 29/04/2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature n°52-2023-08-00116 du 21 août 2023, pris par Madame la Préfète de la Haute-Marne, au profit de Monsieur Jérôme MEYER, Directeur Interdépartemental des Routes – Est,

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Direction Interdépartementale des Routes – Est ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Subdélégation pleine et entière est accordée par Monsieur Jérôme MEYER, Directeur Interdépartemental des Routes – Est, pour tous les domaines référencés sous l'article 2, ci-dessous, au profit de :

- **Monsieur Philippe THIRION**, directeur adjoint ingénierie
- **Monsieur Thierry RUBECK**, directeur adjoint exploitation

ARTICLE 2 : En ce qui concerne le département de la Haute-Marne, subdélégation de signature est accordée par Monsieur Jérôme MEYER, Directeur Interdépartemental des Routes – Est, au profit des agents identifiés sous le présent article, à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les décisions suivantes :

A – Police de la circulation :

Mesures d'ordre général :

- A1 :** Interdiction et réglementation de la circulation à l'occasion des travaux routiers. (*Articles R411-5 et R411-9 du CDR*)
- A2 :** Police de la circulation (hors autoroutes) (hors travaux), sauf dans le département de la Haute-Marne en matière de limitation ou relèvement des vitesses réglementaires, de délimitation des zones 30 et de modification du régime de priorité aux intersections.
- A3 :** Délivrance des permis de stationnement hors agglomération. Avis sur les permis de stationnement délivrés par les Maires en agglomération. (*Article L113-2 modifié du CVR*)

Circulation sur les autoroutes :

A4 : Pas d'autoroutes gérées par la DIR Est en Haute-Marne

A5 : Pas d'autoroutes gérées par la DIR Est en Haute-Marne

A6 : Dérogation temporaire ou permanente, délivrée sous forme d'autorisation, aux règles d'interdiction d'accès aux autoroutes non concédées, voies express et routes à accès réglementé, à certains matériels et au personnel de la DIR – Est, d'autres services publics ou entreprises privées. (Article R432-7 du CDR)

Signalisation :

A7 : Désignation des intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par des feux de signalisation lumineux ou par une signalisation spécifique. (Article R411-7 modifié du CDR)

A8 : Autorisation d'implantation de signaux d'indication pour les associations et organismes sans but lucratif. (Article R418-3 du CDR)

A9 : Dérogation à l'interdiction de publicité sur aires de stationnement et de services. (Article R418-5 du CDR)

Mesures portant sur les routes classées à grande circulation :

A10 : Délimitation du périmètre des zones 30 sur les routes à grande circulation. (Article R411-4 modifié du CDR)

A11 : Avis sur arrêté du Maire pris en application de l'alinéa 2 de l'article R411-8 du CDR lorsqu'ils intéressent une route classée à grande circulation. (Article R411-8 modifié du CDR)

Barrière de dégel – Circulation sur les ponts – Pollution :

A12 : Établissement et réglementation des barrières de dégel sur les routes nationales, et autorisation de circuler malgré une barrière de dégel. (Article R411-20 modifié du CDR)

A13 : Réglementation de la circulation sur les ponts. (Article R422-4 modifié du CDR)

Agents	Fonctions	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13
Florian STREB	Chef SPR	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Poste vacant	Adjoint Chef SPR	x	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Jean-François BEDEAUX	Chef DEB	x		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Damien DAVID	Adjoint Chef DEB	x		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Ronan LE COZ	Chef DEM	x		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Christophe TEJEDO	Adjoint Chef DEM	x		x		x	x	x	x	x	x	x	x	x
Poste Vacant	Chef District Vitry-le-François			x			x							
Emmanuel NICOMETTE	Adjoint Chef District Vitry-le-François			x			x							
Anthony TRAUlle	Chef District Remiremont			x			x							
Adeline ROBIN	Adjointe Chef District Remiremont			x			x							
Franck ESMIEU	Chef District Besançon			x			x							
Sébastien DELBIRANI	Chef District Metz			x			x							
Ethel JACQUOT	Chef District Nancy			x			x							

B – Police de la conservation du domaine public et répression de la publicité :

- B1 :** Commissionnement des agents de l'équipement habilités à dresser des procès-verbaux pour relever certaines infractions à la police de conservation du domaine public routier et certaines contraventions au code de la route. (*Articles L116-1 et suivants du CVR et L130-4 modifié du CDR – Arrêté du 15/02/1963*)
- B2 :** Répression de la publicité illégale. (*Article R418-9 du CDR*)

Agents	Fonctions	B1	B2
Florian STREB	Chef SPR	x	x
Emilien FROMONT	Chef CGP	x	x
Aurore JANIN	SG	x	
Marie-Laure DANIEL	RH	x	
Jean-François BEDEAUX	Chef DEB		x
Damien DAVID	Adjoint Chef DEB		x
Ronan LE COZ	Chef DEM		x
Christophe TEJEDO	Adjoint Chef DEM		x

C – Gestion du domaine public routier national :

- C1 :** Permissions de voirie. (*Code du domaine de l'État – Article 53 modifié*)
- C2 :** Permission de voirie : cas particuliers pour :
- les ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique
 - les ouvrages de transport et de distribution de gaz
 - les ouvrages de télécommunication
 - la pose de canalisation d'eau, de gaz, d'assainissement.
- (*Articles L113-2 à L113-7 modifiés du CDR – Articles R113-2 à R113-11 modifiés du CDR*)
- C3 :** Pour les autorisations concernant l'implantation de distributeurs de carburants ou de pistes d'accès aux distributeurs sur le domaine public et sur terrain privé. (*Circulaire TP n°46 du 05/06/1956 et n°45 du 27/03/1958 – Circulaire Interministérielle n°71-79 du 26/07/1971 et n°71-85 du 26/08/1971 – Circulaire TP n°62 du 06/05/1954, n°5 du 12/01/1955, n°66 du 24/08/1960, n°60 du 27/06/1961 – Circulaire n°69-113 du 06/11/1969 – Circulaire n°5 du 12/01/1955 – Circulaire n°86 du 12/12/1960*)
- C4 :** Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversées à niveau des routes nationales par des voies ferrées industrielles. (*Circulaire n°50 du 09/10/1958*)
- C5 :** Dérogations interdisant la pose, à l'intérieur des emprises des autoroutes, de canalisations aériennes ou souterraines longitudinales. (*Article R122-5 modifié du CVR*)
- C6 :** Approbation d'opérations domaniales. (*Arrêté du 04/08/1948 – Arrêté du 23/12/1970*)
- C7 :** Délivrance des alignements et reconnaissance des limites des routes nationales. (*Article L112-1 modifié – Article L112-2 – Article L112-3 modifié – Articles L112-4 à L112-7 du CVR – Article R112-1 modifié – Article R112-2 – Article R112-3 modifié du CVR*)
- C8 :** Conventions relatives à la traversée du domaine public autoroutier non concédé par une ligne électrique aérienne. (*Décret n°56-1425 du 27/12/1956 – Circulaire n°81-13 du 20/02/1981*)
- C9 :** Convention de concession des aires de services. (*Circulaire n°78-108 du 23/08/1978 – Circulaire n°91-01 du 21/01/1991 – Circulaire n°2001-17 du 05/03/2001*)
- C10 :** Convention d'entretien et d'exploitation entre l'État et un tiers.
- C11 :** Avis sur autorisation de circulation pour les transports exceptionnels et pour les ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque. (*Article n°8 de l'arrêté du 04/05/2006 modifié*)
- C12 :** Signature des transactions : protocoles d'accord amiable pour le règlement des dégâts au domaine public routier, des dommages de travaux publics, des défauts d'entretien et des accidents de la circulation. (*Article n°2044 et suivants modifiés du Code Civil*)
- C13 :** Autorisation d'entreprendre les travaux. (*Arrêté préfectoral pris en application de la circulaire modifiée n°79-99 du 16/10/1979 relative à l'occupation du domaine public routier national*)

Agents	Fonctions	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13
Florian STREB	Chef SPR	x		x		x	x				x			x
Poste vacant	Adjoint Chef SPR	x		x		x	x				x			x
Emilien FROMONT	Chef CGP	x		x		x	x				x			x
BECKER Delphine	Adjointe Chef CGP	x		x		x	x				x			x
Jean-François BEDEAUX	Chef DEB	x	x		x			x	x			x	x	x
Damien DAVID	Adjoint Chef DEB	x	x		x			x	x			x	x	x
Ronan LE COZ	Chef DEM	x	x		x			x	x			x	x	x
Christophe TEJEDO	Adjoint Chef DEM	x	x		x			x	x			x	x	x
Poste Vacant	Chef District Vitry-le-François		x		x			x						x
Emmanuel NICOMETTE	Adjoint Chef District Vitry-le-François		x		x			x						x
Anthony TRAULE	Chef District Remiremont		x		x			x						x
Adeline ROBIN	Adjointe Chef District Remiremont		x		x			x						x
Franck ESMIEU	Chef District Besançon		x		x			x						x
Sébastien DELBIRANI	Chef District Metz		x		x			x						x
Ethel JACQUOT	Chef District Nancy		x		x			x						x

D – Représentation devant les juridictions :

D1 : Actes de plaidoirie et présentation des observations orales prononcées au nom de l'État devant les juridictions civiles, pénales et administratives sous réserve des obligations de représentation obligatoire par avocat, y compris ceux liés aux mesures d'expertise. (*Code de la justice administrative – Code de la procédure civile – Code de la procédure pénale*)

D2 : Réplique immédiate en cas d'apport de moyens nouveaux en cours de contradictoire à l'occasion des procédures d'urgence devant les tribunaux administratifs. (*Code de la justice administrative – Code de la procédure civile – Code de la procédure pénale*)

D3 : Dépôt, en urgence, devant le juge administratif de documents techniques, cartographiques, photographiques, etc, nécessaires à la préservation des intérêts défendus par l'État ou toute production avant clôture d'instruction. (*Code de la justice administrative – Code de la procédure civile – Code de la procédure pénale*)

D4 : Mémoire en défense de l'État, présentation d'observations orales et signature des protocoles de règlement amiable dans le cadre des recours administratifs relatifs aux missions, actes, conventions et marchés publics placés sous la responsabilité de la DIR – Est. (*Code de justice administrative – Articles n°2044 et suivants modifiés du Code Civil*)

Agents	Fonctions	D1	D2	D3	D4
Aurore JANIN	SG	x	x	x	
Lætitia LE	Cheffe du BCAG	x	x	x	
Pascale MICHEL	BCAG	x	x	x	
Letitia TOAN	BCAG	x	x	x	

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement des fonctionnaires désignés sous l'article 2 du présent arrêté, la subdélégation de signature qui leur est confiée par le-dit article sera exercé par l'agent chargé de leur intérim.

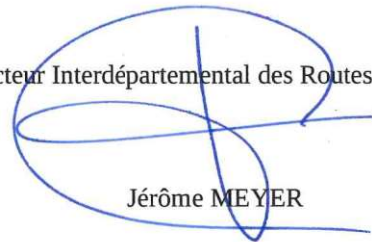
ARTICLE 4 : Le présent arrêté emporte abrogation de l'**arrêté n°2023/DIR-Est/DIR/SG/BCAG/52-03 du 22 août 2023**, portant subdélégation de signature, pris par Monsieur Jérôme MEYER, Directeur Interdépartemental des Routes Est.

ARTICLE 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Marne, pour information.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département et prendra effet au lendemain de sa publication.

À Nancy, le 28 août 2023

Le Directeur Interdépartemental des Routes Est,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line, positioned over the printed name of the signatory.

Jérôme MEYER

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023-DIR-Est-M-52/55-122

**portant arrêté particulier pour la réglementation de la circulation
au droit d'un « chantier non courant » sur le réseau routier national,
hors agglomération, relatif aux travaux d'entretien courant de la RN4,
déviation de Saint-Dizier, dans les 2 sens de circulation,
entre les PR 10+150 (Haute-Marne) et 2+000 (Meuse).**

**La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**Le Préfet de la Meuse,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU le code de justice administrative ;

VU le code pénal ;

VU le code de procédure pénale ;

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret N° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 15 février 2022 portant nomination de Madame Anne CORNET, Préfète de la Haute-Marne ;

Vu le décret du 15 février 2023, nommant Monsieur Xavier DELARUE Préfet de la Meuse ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'ensemble des arrêtés modificatifs, ainsi que l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 et l'ensemble des textes d'application (guides techniques spécifiques) ;

VU l'arrêté SGARE N° 2021/790 du 13 décembre 2021 de la Préfète coordonnatrice des itinéraires routiers – Est portant organisation de la direction interdépartementale des routes Est ;

VU l'arrêté préfectoral de délégation de signature N° 52-2023-04-00252 du 26 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Jérôme MEYER, directeur interdépartemental des routes-Est, relative aux pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier national, aux pouvoirs de police de la conservation du domaine public routier national, aux pouvoirs de gestion du domaine public routier national et au pouvoir de représentation de l'État devant les juridictions civiles, pénales et administratives ;

VU l'arrêté préfectoral de délégation de signature N° 2023 - 1063 du 3 mai 2023, portant délégation de signature à Monsieur Jérôme MEYER, directeur interdépartemental des routes-Est, relative aux pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier national, aux pouvoirs de police de la conservation du domaine public routier national, aux pouvoirs de gestion du domaine public routier national et au pouvoir de représentation de l'État devant les juridictions civiles, pénales et administratives ;

VU l'arrêté de la DIR-Est N° 2023/DIR-Est/DIR/SG/BCAG/52-02 du 2 mai 2023 portant subdélégation de signature par Monsieur Jérôme MEYER, directeur interdépartemental des routes-Est, relative aux pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier national, aux pouvoirs de police de la conservation du domaine public routier national, aux pouvoirs de gestion du domaine public routier national et au pouvoir de représentation de l'État devant les juridictions civiles, pénales et administratives ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2065 du 30 juin 2009 concernant les chantiers courants et réglementant la mise en œuvre des chantiers exécutés sur les réseaux autoroutiers et routiers nationaux non concédés ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-6 du 3 janvier 2018 concernant les chantiers courants et réglementant la mise en œuvre des chantiers exécutés sur les réseaux autoroutiers et routiers nationaux non concédés ;

VU la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

VU le dossier d'exploitation en date du 07/08/2023 présenté par le district de Vitry-le-François ;

VU l'avis de la commune de Saint-Dizier en date du 02/08/2023 ;

VU l'avis du conseil départemental de la Haute-Marne en date du 24/07/2023 ;

VU l'avis du conseil départemental de la Meuse en date du 24/07/2023 ;

VU l'information du CISGT « Myrabel »;

VU l'avis du district de Vitry-le-François en date du 07/08/2023 ;

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des agents de la Direction Interdépartementale des Routes - Est, des concessionnaires ou opérateurs occupant le réseau routier national hors agglomération et des entreprises chargées de l'exécution des travaux, et de réduire autant que possible les entraves à la circulation, en réglementant la circulation à l'occasion du chantier particulier évoqué dans le présent arrêté ;

ARRETE

Article 1

Le présent arrêté particulier s'applique au chantier engagé et exécuté sur le réseau routier national dans les conditions définies à l'article 2.

Il régleme la circulation aux abords de ce chantier et définit les mesures de restrictions qui seront mises en œuvre et signalées conformément à la réglementation en vigueur.

Il détermine également les mesures d'information des usagers qui devront être appliquées.

Article 2

Un chantier particulier est engagé dans les conditions suivantes :

VOIE	RN 4	
POINTS REPERES (PR)	Du PR 10+150 (Haute-Marne) au PR 2+000 (Meuse)	
SENS	Sens Paris – Nancy (sens 1) Sens Nancy – Paris (sens 2)	
SECTION	Section courante 2 x 1voie	
NATURE DES TRAVAUX	Entretien courant de la déviation de Saint-Dizier	
PERIODE GLOBALE	Dimanches 10 septembre et 08 octobre 2023	
SYSTEME D'EXPLOITATION	- Coupure de la RN4 avec sortie obligatoire ; - Mise en place de déviations	
SIGNALISATION TEMPORAIRE	A LA CHARGE DE: DIR Est - District de Vitry le François	MISE EN PLACE PAR: CEI de Saint-Dizier

Article 3

Les travaux seront réalisés conformément au plan de phasage ci-dessous :

N°	Date/Heure	PR et SENS	SYSTEME D'EXPLOITATION	RESTRICTIONS DE CIRCULATION
1	Le 10 septembre et le 08 octobre 2023 de 6h00 à 19h00	RN4 sens 1 : PR 10+150 (Haute-Marne)	Coupure de la RN4 avec sortie obligatoire à l'échangeur Ouest	<p>Déviations :</p> <p>Dans le sens PARIS/NANCY : les usagers seront invités à sortir au droit de la bretelle de l'échangeur Ouest afin d'emprunter la RD635, l'avenue Raoul Laurent, la place de l'Europe, le Boulevard Henri Dunant, la rue Léon Blum, l'avenue du Président Kennedy, l'avenue Edgar Pisani puis la RD384 pour rejoindre la RN4 à l'échangeur d'Ancerville,</p> <p>Dans le sens PARIS/TROYES : les usagers seront invités à sortir au droit de l'échangeur Ouest afin d'emprunter l'avenue Roger Salengro, l'avenue de la République, la rue Jean Jaurès, la rue de Vergy, puis la RD384 pour rejoindre Troyes</p> <p>Dans le sens PARIS/ CHAUMONT : les usagers seront invités à sortir au droit de l'échangeur Ouest afin d'emprunter l'avenue Roger Salengro, l'avenue de la République, la rue Jean Jaures, la rue de Vergy, la RD 384, la RD2b, l'avenue General Giraud, l'avenue Pierre Bérégovoy, le giratoire des Bas Fourneaux puis l'avenue Jean-pierre Timbaud afin de rejoindre la RN67 au droit de l'échangeur de Marnaval.</p> <p>Dans le sens CHAUMONT/NANCY : Au droit de l'échangeur de Marnaval, les usagers seront invités à emprunter l'avenue Jean-Pierre Timbaud, le giratoire des Bas Fourneaux, l'avenue Pierre Beregovoy, la rue Paul Bert, le carrefour Henri Rollin, la rue des Tanneurs (RD384), l'avenue d'Alsace Lorraine, l'avenue des États Unis puis la RD384(Haute Marne) puis la RD 604 (Meuse) afin de rejoindre l'échangeur d'Ancerville.</p> <p>Dans le sens TROYES/CHAUMONT : les usagers seront invités à suivre la déviation mise en place à partir de l'échangeur de la RD2b afin d'emprunter l'avenue Général Giraud, l'avenue Pierre Bérégovoy, le giratoire des Bas Fourneaux puis l'avenue Jean-Pierre Timbaud afin de rejoindre la RN67 au droit de l'échangeur de Marnaval</p> <p>Dans le sens TROYES/NANCY : les usagers seront invités à suivre la déviation mise en place à partir de l'échangeur de la RD384, afin d'emprunter, l'avenue du Général Giraud, la rue Paul Bert, le carrefour Henri Rollin, la rue des Tanneurs (RD384), l'avenue Alsace Lorraine, l'avenue des États Unis, RD384 Haute Marne puis RD604 Meuse jusqu'à l'échangeur d'Ancerville pour reprendre la RN4</p>

	<p><u>RN4 sens 2 :</u> PR 2+000 (Meuse)</p>	<p>Coupure de la RN4 avec sortie obligatoire à l'échangeur d'Ancerville</p>	<p>Dans le sens NANCY/PARIS : les usagers seront invités à sortir au droit de la bretelle de l'échangeur d'Ancerville afin d'emprunter la RD384, l'avenue Edgar Pisani, l'avenue du Président Kennedy, la rue Léon Blum, le Boulevard Henri Dunant, la place de l'Europe, l'avenue Raoul Laurent puis la RD635 pour rejoindre la RN4 à l'échangeur Ouest.</p> <p>Dans le sens TROYES /PARIS : les usagers seront invités à suivre la déviation mise en place à partir de l'échangeur de la RD384 afin d'emprunter la rue de Vergy, la rue Jean Jaurès, l'Avenue de la République, l'avenue Roger Salengro, afin de rejoindre la RN4 au droit de l'échangeur Ouest,</p> <p>Dans le sens CHAUMONT/PARIS : Au droit de l'échangeur de Marnaval, les usagers seront invités à emprunter l'avenue Jean-Pierre Timbaud, le giratoire des Bas Fourneaux, l'avenue Pierre Beregovoy, l'avenue General Giraud, la RD2b, la RD384, la rue de Vergy, la rue Jean Jaures, l'avenue de la République puis l'avenue Roger Salengro afin de rejoindre la RN4 au droit de l'échangeur Ouest,</p> <p>Dans le sens NANCY/CHAUMONT : les usagers seront invités à sortir au droit de la bretelle d'Ancerville afin d'emprunter la RD604 (Meuse), la RD 384 (Haute Marne), l'avenue des États Unis, l'avenue d'Alsace Lorraine, la rue des Tanneurs (RD384), le carrefour Henri Rollin la rue Paul Bert, l'avenue Pierre Bérégovoy, le giratoire des Bas Fourneaux, puis l'avenue Jean-pierre Timbaud afin de rejoindre la RN67 au droit de l'échangeur de Marnaval.</p> <p>Dans le sens CHAUMONT/TROYES : Au droit de l'échangeur de Marnaval, les usagers seront invités à emprunter l'avenue Jean-Pierre Timbaud, le giratoire des Bas Fourneaux, l'avenue Pierre Bérégovoy, l'avenue Général Giraud, la RD2b, afin de rejoindre le giratoire de la RD384 en direction de Troyes,</p> <p>Dans le sens NANCY/TROYES : les usagers seront invités à sortir au droit de la bretelle de l'échangeur d'Ancerville afin d'emprunter la RD384, l'avenue Edgar PISANI, l'avenue du Président Kennedy, la rue Léon Blum ,la place de l'Europe, l'avenue Raoul Laurent, la RD635, l'échangeur Ouest, l'avenue Roger Salengro,l'avenue de la République, la rue Jean Jaures, la rue de Vergy, puis la RD384 en direction de Troyes</p>
--	---	---	--

Article 4

En cas d'intempéries ou de problèmes techniques, les travaux prévus à l'article 2 sont susceptibles d'être reportés du nombre de jours d'intempéries ou nécessaires à la résolution des problèmes techniques, dans un maximum de 3 jours ouvrés. Ces dispositions sont aussi applicables au phasage des travaux de l'article 3.

Les dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux concrétisée par la levée de la signalisation.

Article 5

Ce chantier fera l'objet des mesures de publicité et d'information du public suivantes :

- publication et/ou affichage du présent arrêté au sein de la commune de Saint-Dizier ;
- affichage à chaque extrémité de la zone des travaux ;
- mise en place de la signalisation de police conforme aux instructions contenues dans le présent arrêté ;

Article 6

La signalisation du chantier sera conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et ses arrêtés modificatifs, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977, et aux Manuels de Chef de Chantier (routes bidirectionnelles ou routes à chaussées séparées selon les cas) et guides thématiques spécifiques (SETRA, CERTU).

La signalisation du chantier sera mise en place conformément aux mentions figurant sous l'article 2 du présent arrêté.

Article 7

Pendant les périodes d'inactivité des chantiers, notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux en place seront déposés quand les motifs ayant conduit à les implanter auront disparu (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles).

Article 8

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 9

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le jour de la signature du présent arrêté et prendront fin conformément aux dispositions des articles 3 et 4 ci-dessus et en tout état de cause pas avant la fin effective des travaux concrétisée par la levée de la signalisation.

Article 10

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 11

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, le secrétaire général de la préfecture de la Meuse, le directeur interdépartemental des routes – Est, le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Marne, le commandant du groupement départemental de gendarmerie de la Haute-Marne, le commandant du groupement départemental de gendarmerie de la Meuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne et de la préfecture de la Meuse.

Une copie sera adressée pour affichage à monsieur le Maire de la commune de Saint-Dizier,

Une copie sera adressée pour information au :

- Général du Commandement de la Région Militaire Terre Nord-Est,
- Directeur Départemental des Territoires (DDT) de la Haute-Marne,
- Directeur Départemental des Territoires (DDT) de la Meuse,
- Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne,
- Président du Conseil Départemental de la Meuse,
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Haute-Marne,
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Meuse,
- Directeur Départemental du Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) de la Haute-Marne,
- Directeur Départemental du Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) de la Meuse,
- Directeur de l'hôpital de Chaumont responsable du SMUR,
- Directeur de l'hôpital de Bar-le-Duc responsable du SMUR,
- Responsable de la cellule juridique de la DIR-Est.

Moulins-lès-Metz, le

*Les Préfets,
Pour les Préfets et par délégation,*



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la
Citoyenneté et de la
Légalité**

**BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE,
DES ASSOCIATIONS ET DES ÉLECTIONS**

ARRÊTÉ N° 52-2023-08-00204 DU 30 AOÛT 2023
fixant l'implantation et le périmètre des bureaux de vote
du département de la Haute-Marne

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment l'article R 40 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 52-2022-08-00163 du 29 août 2022 fixant l'implantation et le périmètre des bureaux de vote du département de la Haute-Marne ;

VU les propositions des maires des communes du département ;

Considérant qu'il convient de répartir les électeurs en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre des électeurs ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables, sauf modifications ultérieures, à toute élection qui se tiendra à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 2 : Les lieux d'implantation des bureaux de vote et la désignation, le cas échéant, des bureaux centralisateurs des communes ainsi que la répartition des électeurs figurent à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 3 - L'arrêté préfectoral n° 52-2022-08-00163 du 29 août 2022 modifié, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, les Sous-Préfets des arrondissements de Saint-Dizier et Langres ainsi que les maires des communes du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux lieux habituels, ainsi qu'à proximité de chaque bureau de vote avant tout scrutin.

Pour la Préfète, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Maxence DEN HEIJER

ANNEXE - Implantation des bureaux de vote et répartition des électeurs

Page 1 sur 10

Arr	Circo	Insee	Commune	Canton	N° BV	Adresse du bureau de vote	Répartition des électeurs (le cas échéant)
C	1ère	001	Ageville	Nogent	1	Salle des fêtes, Grande rue, 52340 Ageville	
L	1ère	002	Aigremont	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, salle du Conseil municipal, Grande rue, 52400 Aigremont.	
S	2ème	003	Aingoulincourt	Poissons	1	Mairie, 6 rue Olivier de Vazin, 52230 Aingoulincourt.	
C	1ère	004	Aizanville	Châteauvillain	1	Mairie, salle du Conseil municipal, 2 rue de l'Eglise, 52120 Aizanville.	
C	2ème	005	Aillanville	Poissons	1	Ancienne salle de classe, rez-de-chaussée, 18 rue du Général Salme, 52700 Aillanville.	
S	2ème	006	Aillichamps	Saint-Dizier-1	1	Mairie, salle Jean Fenice, Place du 14 juillet, 52130 Aillichamps.	
S	2ème	007	Ambonville	Joinville	1	Mairie, salle du Conseil municipal, 7 Grande rue, 52110 Ambonville.	
C	2ème	008	Andelot-Blancheville	Bologne	1 c*	Salle des fêtes, 36 rue de la Division Leclerc, 52700 Andelot-Blancheville.	Commune centre Andelot-Blancheville.
C	2ème	008	Andelot-Blancheville	Bologne	2	Salle des fêtes - 18 RD 44 - Blancheville 52700 Andelot-Blancheville	Commune associée Blancheville.
L	1ère	009	Andilly-en-Bassigny	Nogent	1	Salle des fêtes - rue Morin - 52360 Andilly-en-Bassigny	
C	2ème	011	Annéville-la-Prairie	Bologne	1	Mairie, salle de convivialité 2 rue de la prairie, 52310 Annéville-la-Prairie.	
S	2ème	012	Annonville	Poissons	1	Mairie, 12 grande rue, 52230 Annonville.	
L	1ère	013	Anrosey	Chalindrey	1	Salle des fêtes, 3 rue du Moulin de Gyspe, 52500 Anrosey.	
L	1ère	014	Aprey	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 6 place du marché, 52250 Aprey.	
L	1ère	015	Arbigny-Sous-Varennes	Chalindrey	1	Salle de convivialité, 9 rue de l'Eglise, 52500 Arbigny-sous-Varennes.	
L	1ère	016	Arbot	Villegusien-le-Lac	1	Mairie - salle du Conseil - 3 rue de la Mairie - 52160 Arbot	
C	1ère	017	Arc-en-Barrois	Châteauvillain	1	Mairie, premier étage, 2 place Moreau, 52210 Arc en Barrois.	
S	2ème	019	Arnancourt	Joinville	1	Salle de convivialité, 1 place de la mairie, 52110 Arnancourt.	
S	2ème	021	Attancourt	Wassy	1	Mairie, 1 Le Poquis, 52100 Attancourt.	
C	1ère	022	Aubeperre-sur-Aube	Châteauvillain	1	Salle de convivialité - 37 rue du Moulin - 52210 Aubeperre	
L	1ère	023	Auberive	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, salle sous la Mairie, 4 rue de la mairie, 52160 Auberive.	
C	1ère	025	Audelancourt	Poissons	1	Mairie, 19 rue de la Garne, 52240 Audelancourt.	
L	1ère	027	Aujourres	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 1 rue de la mairie, 52190 Aujourres.	
L	1ère	028	Aulnoy-sur-Aube	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, salle de convivialité, route de la Tuilerie, 52160 Aulnoy-sur-Aube.	
S	2ème	029	Autigny-le-Grand	Joinville	1	Mairie, salle Chamorrois, 28 rue Antoine Labreuveux, 52300 Autigny-le-Grand.	
S	2ème	030	Autigny-le-Petit	Joinville	1	Mairie, 2 rue de la vallée, 52300 Autigny-le-Petit.	
C	2ème	031	Autreville-sur-la-Renne	Châteauvillain	1 c*	Mairie, rue Saint Père, 52120 Autreville-sur-la-Renne.	Commune centre Autreville-sur-la-Renne.
C	2ème	031	Autreville-sur-la-Renne	Châteauvillain	2	Mairie de Saint-Martin-sur-la-Renne, place de la mairie, 52330 Saint-Martin-sur-la-Renne.	Commune associée Saint-Martin-sur-la-Renne.
C	2ème	031	Autreville-sur-la-Renne	Châteauvillain	3	Mairie de Valdelancourt, rue Notre Dame, Valdelancourt, 52120 Autreville-sur-la-Renne.	Commune associée Valdelancourt.
L	1ère	033	Avrecourt	Bourbonne-les-Bains	1	Salle des Fêtes - rue de la Mairie - 52140 Avrecourt	
S	2ème	034	Bailly-aux-Forges	Wassy	1	Mairie - 42 grande rue - 52130 Bailly-aux-Forges.	
L	1ère	035	Baissey	Villegusien-le-Lac	1	Mairie 6 rue du Château, 52250 Baissey.	
L	1ère	037	Bannes	Nogent	1	Salle polyvalente, 4 rue de l'école, 52360 Bannes.	
C	1ère	038	Bassencourt	Poissons	1	Mairie, 2 rue de la mairie, 52240 Bassencourt.	
S	2ème	039	Baudrecourt	Joinville	1	Salle des fêtes, place de la Mairie - 52110 Baudrecourt	
L	1ère	040	Bay-sur-Aube	Villegusien-le-Lac	1	Salle des fêtes - 5 Impasse des Fromagers - 52160 Bay-sur-Aube	
S	2ème	265	Bayard-sur-Marne	Eurville-Bienville	1 c*	Mairie, 1 rue du port, 52170 Bayard-sur-Marne.	Commune centre Bayard-sur-Marne.
S	2ème	265	Bayard-sur-Marne	Eurville-Bienville	2	Mairie de Gourzon, 12 rue haute, 52170 Gourzon.	Commune associée Gourzon.
S	2ème	265	Bayard-sur-Marne	Eurville-Bienville	3	Mairie de Prez-sur-Marne, rue du tennis, 52170 Prez-sur-Marne.	Commune associée Prez-sur-Marne.
L	1ère	042	Beauchemin	Langres	1	Mairie - 2 place de l'Eglise - 52260 Beauchemin	
L	1ère	043	Belmont	Chalindrey	1	Mairie, entrée par la cour derrière la Mairie, 1 route des vergers, 52500 Belmont.	
S	2ème	045	Bettancourt-la-Ferrée	Saint-Dizier-3	1 c*	Mairie - 57 rue Denis Pougeot - 52100 Bettancourt-la-Ferrée	Électeurs domiciliés rue Denis Mougeot, rue Louis Aragon, allée Henri Barbusse, rue Léon Blum, rue Boileau, impasse Boileau, allée du Bois, allée Bouchardon, rue Jacques Ducloux, allée Camille Flammarion, chemin de la Fontaine, allée Philippe Lebon, rue Louise Michel, rue Jean Moulin, rue de l'Ornel, rue Jacques Prévert, rue Jean Rostand, rue de Stalingrad, rue de Verdun, rue des Roises, rue de la Vacquerie, RD635 route de Bar le Duc, rue du Pré Adam, impasse de la Vacquerie.
S	2ème	045	Bettancourt-la-Ferrée	Saint-Dizier-3	2	Mairie - 57 rue Denis Pougeot - 52100 Bettancourt-la-Ferrée	Électeurs domiciliés rue Pierre Brossolette, rue Diderot, rue du Colonel Fabien, rue Jules Ferry, rue Anne Frank, rue Victor Hugo, rue Jean Jaurès, rue Joliot Curie, rue Lamartine, rue de la Libération, rue Marcel Mansuy, rue du Maquis Maugeot, rue des Martyrs de la Saule, allée des Orgères, rue Pasteur, ruelle Saint-Denis, rue du Repos, rue Arthur Rimbaud, rue André Theuriet, rue Elsa Triolet, rue du Fond des Vaux, rue Voltaire, rue Émile Zola, rue du 19 mars 1962, allée du Couterot, allée du Maquis Maugeot.
S	2ème	047	Beurville	Joinville	1	Mairie, place de la mairie, 52110 Beurville.	
C	1ère	050	Biesles	Nogent	1 c*	Préau de l'école élémentaire - rue de la Fontaine 52340 Biesles	Commune centre Biesles
C	1ère	050	Biesles	Nogent	2	Mairie, salle polyvalente, 1 place des Bleuets, 52340 Le Puits-des-Mêzes.	Commune associée Le Puits-des-Mêzes.
L	1ère	051	Blainville	Chalindrey	1	Mairie, 10 rue des chevrières, 52500 Blain.	
S	2ème	053	Blaisy	Châteauvillain	1	Mairie, salle de convivialité, 1 rue de la mairie, 52330 Blaisy.	
S	2ème	055	Blécourt	Joinville	1	Salle de convivialité, 1 rue des Marronniers, 52300 Blécourt	
C	1ère	056	Blessonville	Châteauvillain	1	Mairie, 43 rue principale, 52120 Blessonville.	
S	2ème	057	Blumeray	Joinville	1	Mairie, 13 rue Saint-Laurent, 52110 Blumeray.	
C	2ème	058	Bologne	Bologne	1 c*	Mairie de Bologne, 1 place de la mairie, 52310 Bologne.	Commune centre Bologne.
C	2ème	058	Bologne	Bologne	2	Mairie de Marault, 26 rue du Maréchal Leclerc, 52310 Marault.	Commune associée Marault.
C	2ème	058	Bologne	Bologne	3	Mairie de Roécourt-la-Côte, 17 grande rue, 52310 Roécourt-la-Côte.	Commune associée Roécourt-la-Côte.
L	1ère	059	Bonnecourt	Nogent	1	Mairie, salle de convivialité, 24 Grande rue, 52360 Bonnacourt.	
L	1ère	060	Bourbonne-les-Bains	Bourbonne-les-Bains	1 c*	Mairie - salle de Justice de Paix - 52400 Bourbonne-les-Bains	Commune centre Bourbonne-les-Bains.
L	1ère	060	Bourbonne-les-Bains	Bourbonne-les-Bains	2	Ancienne Mairie, salle des fêtes, 52400 Genrupt	Commune associée Genrupt
L	1ère	060	Bourbonne-les-Bains	Bourbonne-les-Bains	3	Ancienne Mairie, salle des fêtes, 10 vieille route d'Enfonville, 52400 Villars-Saint-Marcellin.	Commune associée Villars-Saint-Marcellin.
C	2ème	061	Bourdons-sur-Rognon	Bologne	1	Mairie - 1 place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord - 52700 Bourdons-sur-Rognon	
L	1ère	062	Bourg	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 3 rue de l'Eglise, 52200 Bourg.	
C	1ère	063	Bourg-Sainte-Marie	Poissons	1	Mairie, 2 rue Chenoise, 52150 Bourg-Sainte-Marie.	
C	1ère	064	Bourmont entre Meuse et Mouzon	Poissons	1 c*	Mairie de Bourmont, 16 rue du Général Leclerc, 52150 Bourmont entre Meuse et Mouzon.	Commune déléguée Bourmont
C	1ère	064	Bourmont entre Meuse et Mouzon	Poissons	2	Mairie de Gonaincourt, 23 Grande rue, 52150 Bourmont entre Meuse et Mouzon	Ancienne commune associée Gonaincourt.
C	1ère	064	Bourmont entre Meuse et Mouzon	Poissons	3	Mairie de Nijon, place communale (Nijon) 52150 Bourmont entre Meuse et Mouzon	Commune déléguée Nijon
C	1ère	064	Bourmont entre Meuse et Mouzon	Poissons	4	Salle polyvalente de Goncourt, rue de l'âtre - 52150 Bourmont entre Meuse et Mouzon	Commune déléguée Goncourt
S	2ème	065	Bouzacourt	Joinville	1	Mairie, place de la mairie, 52100 Bouzacourt.	
S	2ème	066	Brachay	Joinville	1	Mairie, 17 rue Barotte, 52110 Brachay.	
C	1ère	067	Brainville-sur-Meuse	Poissons	1	Mairie, salle de convivialité, 8 rue de l'Eglise, 52150 Brainville-sur-Meuse.	
C	1ère	069	Braux-le-Château	Châteauvillain	1	Mairie, 20 rue du Broz, 52120 Braux-le-Château.	
L	1ère	070	Brennes	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, salle communale, 3 rue de l'Eglise, 52200 Brennes.	
C	1ère	072	Brethenay	Chaumont-1	1	Mairie, salle du Conseil municipal, 1 Grande rue, 52000 Brethenay.	
C	1ère	074	Breuvannes-en-Bassigny	Poissons	1 c*	Mairie - 2 place de la Mairie - 52240 Breuvannes-en-Bassigny	Commune centre Breuvannes-en-Bassigny.
C	1ère	074	Breuvannes-en-Bassigny	Poissons	2	Mairie de Colombey-lès-Choiseul, 9 rue de la mairie, 52240 Colombey-lès-Choiseul.	Commune associée Colombey-lès-Choiseul.
C	1ère	074	Breuvannes-en-Bassigny	Poissons	3	Mairie de Meuvy, 2 rue Sainte Anne, 52240 Meuvy.	Commune associée Meuvy.
C	2ème	075	Briaucourt	Bologne	1	Mairie - 9 rue de la Montagne - 52700 Briaucourt	
C	1ère	076	Bricon	Châteauvillain	1	Groupe scolaire - 5 bis, Charles de Gaulle - 52120 Bricon	
S	2ème	079	Brousseval	Wassy	1	Mairie, place de la mairie - 52130 Brousseval	
C	1ère	082	Bugnières	Châteauvillain	1	Mairie, 12 rue de l'Eolienne, 52210 Bugnières.	
C	2ème	084	Busson	Poissons	1	Mairie, 4 place de l'Eglise, 52700 Busson.	
C	1ère	085	Buxières-les-Clefmont	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, 4 rue de l'Eglise, 52240 Buxières-les-Clefmont.	

ANNEXE - Implantation des bureaux de vote et répartition des électeurs

Page 2 sur 10

Arr	Circo	Insee	Commune	Canton	N° BV	Adresse du bureau de vote	Répartition des électeurs (le cas échéant)
C	1ère	087	Buxières-lès-Villiers	Chaumont-2	1	Salle polyvalente, 4 rue du Baron de Beine, 52000 Buxières-lès-Villiers.	
S	2ème	088	Ceffonds	Wassy	1	Mairie - 40 bis rue Jacques d'Arc - 52220 Ceffonds	Commune centre Ceffonds.
S	2ème	088	Ceffonds	Wassy	2	Salle communale d'Anglus, rue principale, 52220 Anglus.	Commune associée Anglus.
S	2ème	088	Ceffonds	Wassy	3	Salle communale de Sauvage-Magny, grande rue, 52220 Sauvage-Magny.	Commune associée Sauvage-Magny.
L	1ère	089	Celles-en-Bassigny	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, 1 rue Pont-de-Jacquotte, 52360 Celles-en-Bassigny.	
L	1ère	090	Celsoy	Chalindrey	1	Mairie, 14 rue Guibert, 52600 Celsoy.	
S	2ème	091	Cerisières	Bologne	1	Mairie, 8 rue principale, 52320 Cerisières.	
L	1ère	092	Chalancy	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 2 rue du château, 52160 Chalancy.	
L	1ère	093	Chalindrey	Chalindrey	1	Centre socioculturel - 1 rue Pierre Semard - 52600 Chalindrey	Électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à I inclus.
L	1ère	093	Chalindrey	Chalindrey	2	Centre socioculturel - 1 rue Pierre Semard - 52600 Chalindrey	Électeurs dont les noms commencent par les lettres de J à Z inclus.
C	2ème	095	Chalvaines	Poissons	1	Mairie, 13 grande rue, 52700 Chalvaines.	
C	1ère	125	Chamarandes-Choignes	Chaumont-2	1	Mairie de Choignes, salle du conseil municipal, 24 rue de Charamandes, 52904 Chamarandes-Choignes.	Ancienne commune Choignes.
C	1ère	125	Chamarandes-Choignes	Chaumont-2	2	Mairie de Charamandes, place du tilleul, 52904 Chamarandes-Choignes.	Ancienne commune Charamandes.
C	2ème	097	Chambroncourt	Poissons	1	Mairie, 4 rue principale, 52700 Chambroncourt.	
S	2ème	099	Chamouilley	Eurville-Bienville	1	Maisons des jeunes et de la culture (MJC), place de la mairie, 52410 Chamouilley.	
C	1ère	101	Champigneulles-en-Bassigny	Poissons	1	Mairie, salle de convivialité, 4 grande rue, 52150 Champigneulles-en-Bassigny.	
L	1ère	102	Champigny-lès-Langres	Langres	1	Mairie - 248 rue Pierre Durand - 52200 Champigny les Langres	
L	1ère	103	Champigny-sous-Varennes	Chalindrey	1	Mairie, 8 rue de l'Église, 52400 Champigny-sous-Varennes.	
L	1ère	083	Champvevraine	Chalindrey	1	Salle Lacordaire - rue Geneviève Cornubert - Bussières les Belmont - 52500 Champvevraine.	Ancienne commune Champvevraine.
L	1ère	083	Champvevraine	Chalindrey	2	Salle de la mairie 1 place du Château 52500 CORGIRNON	Commune associée Corgirnon.
S	2ème	104	Chancenay	Saint-Dizier-3	1	Mairie, 9 route de Bar-le-Duc - 52100 Chancenay	
L	1ère	105	Chanoy	Nogent	1	Mairie, salle de convivialité, 6 rue du Breuil, 52360 Chanoy.	
L	1ère	106	Chanoy	Langres	1	Mairie - 1 rue de la Liberté - 52260 Chanoy	
C	2ème	107	Chantraines	Bologne	1	Mairie, salle de convivialité, 1 rue de l'Église, 52700 Chantraines.	
S	2ème	109	Charmes-en-l'Angle	Joinville	1	Mairie, 4 rue de la mairie, 52110 Charmes-en-l'Angle.	
S	2ème	110	Charmes-la-Grande	Joinville	1	Salle polyvalente - 4 grande rue - 52110 Charmes-la-Grande	
L	1ère	108	Charmes-lès-Langres	Nogent	1	Salle communale, 15 rue de Sorbier, 52360 Charmes-lès-Langres.	
L	1ère	113	Chassigny	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, salle du Conseil municipal, 30 rue Didier Diderot, 52190 Chassigny.	
C	1ère	114	Châteauvillain	Châteauvillain	1	Mairie, place de l'Hôtel de ville, 52120 Châteauvillain.	Commune centre Châteauvillain + commune associée Marmesse
C	1ère	114	Châteauvillain	Châteauvillain	2	Salle Gaston Mour, 16 rue de l'Église - Créancey - 52120 Châteauvillain	Commune associée Créancey.
C	1ère	114	Châteauvillain	Châteauvillain	3	Mairie de Essey-les-Ponts, 2 rue du Martelet, 52120 Essey-les-Ponts.	Commune associée Essey-les-Ponts.
L	1ère	115	Chatenay-Mâcheron	Langres	1	Mairie - 2 rue de la Corvée - 52200 Châtenay-Mâcheron	
L	1ère	116	Chatenay-Vaudin	Langres	1	Salle polyvalente - 14 rue de Champagne, 52360 Châtenay-Vaudin	
S	2ème	118	Chatonrupt-Sommermont	Joinville	1	Salle des Fêtes, rue des Fours (Chatonrupt) - 52300 Chatonrupt-Sommermont	Commune centre Chatonrupt-Sommermont
S	2ème	118	Chatonrupt-Sommermont	Joinville	2	Mairie, 12 grande rue (Sommermont) - 52300 Chatonrupt-Sommermont.	Commune associée Sommermont
L	1ère	119	Chaudenay	Chalindrey	1	Salle de convivialité - rue du Château - 52600 Chaudenay	
L	1ère	120	Chaufourt	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, rue du four, 52140 Chaufour.	
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-1	1	Mairie, rez-de-chaussée, 10 place de la Concorde, 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés rue Félix Bablon (n° impairs), rue Touptot de Béveaux, rue André Blondel, rue Bouchardon, rue Tour Charton, rue Georges Clémenceau, Passage Clémenceau, rue Pierre Curie (n° impairs du 1 à 41 et n° pairs du 2 à 30), rue Decrès, rue Monseigneur Desprez, boulevard Diderot, rue Gilbert Dufour, rue Dutailly (n° pairs), rue du Four, rue Girardon (n° impairs), rue Jean Gouthière, rue Laurent Guyard, place des Halles, rue des Halles, rue Hautefeuille, place des Droits de l'Homme, rue Juvet, rue Laloy, ruelle Lardière, rue Victor Mariotte, rue Victoire de la Marne (n° impairs du 1 à 87 et n° pairs), rue des Frères Mistrat, rue de la Tour Mongeard, rue Nicolas Mougeot, rue du Palais, rue et n° pairs), rue des Frères Mistrat, rue de la Tour Mongeard, rue Nicolas Mougeot, rue du Palais, rue Pasteur, place de la Résistance, rue Saint-Jean (n° impairs du n° 1 à 45 et n° pairs du 2 à 26), ruelle Saint-Jean, rue des Tanneries (n° impairs du n° 1 à 29 et n° pairs du n° 2 à 40), rue du Temple, rue Jules Tréousse, rue de Verdun (n° pairs), rue de Viéville, place de l'Hôtel de Ville, Hôtel de Ville, rue du Vinaigrier.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-1	2	Médiathèque « Les Silos » - 7-9 avenue du Maréchal - 52000 Chaumont	Électeurs domiciliés rue des Acacias, rue Félix Bablon (n° pairs), rue Bartholdi, chemin de Buez, avenue Emile Cassez, impasse de Châteauvillain, rue de Châteauvillain, rue de la Convention, rue de la Voie Creuse, rue Pierre Curie (n° pairs du n° 30 à la fin et n° impairs du n° 41 à la fin), rue Alphonse Daudet, avenue du Maréchal Foch (n° pairs du n° 2 à 46), rue des Frères Garnier (n° pairs), place Emile Goguenheim, rue du Haut, rue Emile Baudot, rue Jouffroy d'Abbans, rue des Jardins, Place de la Loge, rue Frédéric Mistral, rue des Frères Oudin, rue Marcel Pagnol, rue Raspail, rue du 21 ^{ème} R.I.C., rue Pierre Simon, rue Emile Simon, Parc Beau Site, rue des Tanneries (n° impairs du n° 29 au 59 et n° pairs du n° 38 au 120), rue des Tanneurs, écart Paté de Truites, rue Paul Voléry, impasse des Quatre Vents, rue de Verdun (n° impairs), ruelle du Villiers, place du 11 Novembre 1918, rue du 8 Mai 1945.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-1	3	École primaire Édouard Herriot, 14 avenue du 109 ^{ème} R.I., 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés rue Jeanne d'Arc, rue d'Artemis, rue de Beauregard, Hameau de Chaumont le Bois, Faubourg de Buxerailles, rue de Buxerailles, rue de la Chapelle, rue de Chevraucourt, rue des Ecurvillers, avenue M. et G. Debernard, avenue Paul Doumer, rue des Ecoles, rue des Ecoliers, rue des Ecurvillers, rue Ferrer, impasse Ferrer, rue du Clos Goguenheim, Passage du Clos Goguenheim, rue de l'Hippodrome, rue du 21 ^{ème} , rue de l'Infanterie, rue Croix Percée, avenue du 109 ^{ème} R.I. (n° impairs et n° pairs du n° 14 au 100), rue du 109 ^{ème} R.I., impasse Pierre Roche, rue du Chemin de Ronde, rue Saint-Hubert, rue du Capitaine Tassard, rue de la Vallée, rue de la Vénérie.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-1	4	École primaire Édouard Herriot, 14 avenue du 109 ^{ème} R.I., 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés rue de l'Abattoir, Hameau de Bellevue, rue des Bouvreuils, avenue Pierre Burelle, rue du Canal, rue des Canaris, rue des Chardonnerets, Chemin de Bellevue, rue de la Colombe, rue de la Prise d'eau, rue de l'Épervier, ferme des Épreuves, avenue des États-Unis, rue des Fauvettes, rue Charles Husson, rue du Fort Lambert, faubourg de la Maladière, côte de la Maladière, écart Port de la Maladière, rue du Val de Marne, Chemin des Meuniers, Chemin des Quatre Moullins, faubourg des Quatre moullins, Faubourg du Moulin Neuf, rue du Moulin Neuf, Chemin du Moulin Neuf, rue des Passereaux, rue des Pêcheurs, rue des Piverts, rue du Prieuré, faubourg de Reclancourt, Avenue du 109 ^{ème} R.I. (n° pairs du n° 2 à 14), Ferme des Rieppes, rue des Rossignols, rue de Saint-Aignan, faubourg de Saint-Aignan, rue Roger Salengro, rue des Vosges, cité des Vosges, rue des Pinsons, rue du Bief.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-1	5	Espace Bouchardon - rue Victoire de la Marne- 52000 Chaumont	Électeurs domiciliés place Bel Air, ruelle de l'Arquebuse, boulevard Barotte, rue Voie Beugnot, place Aristide Briand, rue de Buez, rue de la Chanette, chemin rural dit des Combes, rue de la Corniche, rue Damiémont, rue Dutailly (n° impairs), rue Victor Fourcaut, ruelle Gaillon, rue Girardon (n° pairs), rue des Grands Jardins, rue Emile Jolibois, rue des Lilas, rue Saint-Louis, rue Maitret, rue de la Maladière, rue Victoire de la Marne (n° impairs du n° 87 à 99), rue du Champ de Mars, rue du Docteur Michel, Chemin dit des Quartiers, rue des Tennis, rue des Ursulines, boulevard Voltaire (n° impairs du n° 1 à 45, n° pairs du n° 2 à 44).

ANNEXE - Implantation des bureaux de vote et répartition des électeurs

Page 3 sur 10

Arr	Circo	Insee	Commune	Canton	N° BV	Adresse du bureau de vote	Répartition des électeurs (le cas échéant)
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-1	6	Espace Bouchardon - rue Victoire de la Marne- 52000 Chaumont	Électeurs domiciliés avenue Pol Antoine, impasse de la Biscuiterie, rue Louis Braille, avenue Carnot, rue Eugène Dugrillon, avenue Gabrielle, boulevard Gambetta (n° impairs du n° 1 à 45, n° pairs du n° 2 à 44), rue du Commandant Hugueny, rue du 14 Juillet, rue Lamartine (n° impairs du n° 1 à 57 et n° pairs du n° 1 à 58), avenue Lisse, rue Louis Mann, avenue Jean Mermoz, rue du Château Paillet, chemin du Château Paillet, rue du Bois Rollin, rue René Simon, rue F. et C. Vannetti.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-2	7	Salle des fêtes, rue de Lorraine, 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés rue d'Alsace, rue du Clos Bordot, rue du Commandant Max Chauvet, rue Simone Fèvre, avenue du Souvenir Français, rue Anatole France, rue Paul Greliche, rue Joseph Horn, rue des Iris, rue Jean Jaurès, rue du Patronage Laïque, avenue du Général Leclerc (n° impairs), rue de Lorraine, rue de la Marne, impasse Maryvonne, rue du Vieux Moulin, rue Parmentier, rue des Ramiers, avenue de la République (n° impairs du n° 1 à 35 bis), boulevard de Lattre de Tassigny, boulevard Thiers (n° impairs du n° 1 à 17 et n° pairs du n° 2 à 18), rue Drappier Tortez, rue du Clos Voillemin.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-2	8	Salle des fêtes, rue de Lorraine, 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés Rue du Val d'Aoste, rue du Bassigny, Cité du Bassigny, rue Albert Camus, rue Paul Cézanne, avenue Marc Chagall (n° impairs), rue du Fer à Cheval, rue du Chemin de Choignes, rue Youri Gagarine, Avenue Philippe Girardel (n° impairs du 1 à 31), rue Eugène Issartel, avenue d'Ivréa (n° impairs), rue des Jonquilles, impasse des Jonquilles, Boulevard du Maréchal Juin (n° pairs du n° 2 à 6), impasse du Merger Margaut, Allée de Pavone, rue des Rosiers, rue Henri Rousseau, rue de Savigny, rue des Tritons.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-2	9	Maison des Associations, Pôle Rostand, 24 rue des Platanes, 52000 Chaumont	Électeurs domiciliés Rue de Carcassonne (n° impairs), rue Roux Champion, avenue Emélie, rue des Érables (n° impair : n° 3), rue Jules Ferry (n° pairs), rue Camille Flammarion, rue du Général Girard, rue des Marronniers, rue des Platanes, avenue de la République (n° pairs du n° 20 au 54), rue Robespierre (n° impairs du 1 à 11 et 15 à 33 et n° pairs du 2 à 24), rue Ledru Rollin, rue du Docteur Schweitzer.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-2	10	École Jules Ferry, 33 rue du Val Barizien, 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés Rue du Clos Adonis, rue du Val Barizien (n° pairs du 64 à 99B), rue Georges Chéré, rue Alexandre Dumas, rue des Sœurs Julien, rue Loucheur, cité Louise Michel, rue Ribot, rue Emile Richebourg, rue Robespierre (n° impairs n°13 et du n° 57 à 99 et n° pairs du n° 48 à 99B), rue Saint Roch, rue des Vergers, rue Jean Zay, rue Emile Zola.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-2	11	École Jules Ferry, 33 rue du Val Barizien, 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés Rue Georges Lévy Alphanbéry (n° impairs du n° 1 à 75 et n° pairs du n° 2 à 72), rue Honoré de Balzac (n° pairs), rue du Val Barizien (n° impairs du n° 0 à 43), rue Brûlé, rue des Abbés Durand, rue des Hironnelles, avenue Victor Hugo, rue de la Justice, avenue du Général Leclerc (n° pairs), rue du Commandant Lindecker, impasse Jean Macé, impasse Mareschal, rue Mareschal, rue des Martyrs, rue des Frères Parisot, impasse des Frères Parisot, avenue de la République (n° pairs, du n° 2 à 20), boulevard Thiers (n° impairs du n° 17 à 99 et n° pairs du n° 18 à 98), rue Vaugelade.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-2	12	École Jules Ferry, 33 rue du Val Barizien, 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés Rue d'Albi, rue de l'Alouette, rue du Val Anne Marie, rue Honoré de Balzac (n° impairs), rue du Val Barizien (n° pairs du n° 2 à 64), rue Georges Buffon, rue Calmette, rue de M ^e Campagne, rue Decombe, rue Henri Dunant, avenue du Maréchal Foch (n° impairs du n° 1 à 55 et n° pairs du n° 46 à 80), avenue Forgeot, rue Néhémie Guyot, rue de la Mésange, rue Paul Painlevé, rue Robespierre (n° pairs du n° 26 à 48), centre aéré de Saint-Roch, rue du Docteur Roux, route de Semoutiers, rue André Theuriot (n° impairs du n° 1 à 15 et n° pairs du n° 2 à 24), Val de Villiers, Place du Général de Gaulle, rue des frères Garnier (n° impairs).
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-3	13	École La Fayette, 2 rue de Chamaramandes, 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés Rue de Chamaramandes, cité du Fer à Cheval, rue de la Concorde, rue de Dijon, rue de l'Espérance, rue Lafayette, rue de la Fidélité, avenue des Fleurs, rue de la Fraternité, avenue Philippe Girardel (n° impairs du n° 31 à 47 et n° pairs du n° 2 à 48), impasse Girardel, impasse d'Ivréa, avenue d'Ivréa (n° pairs), rue du Maine, rue de la Paix, rue des Primevères, avenue de la République (n° impairs du n° 35 bis à 135), rue Edmond Rostand.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-3	14	École La Fayette, 2 rue de Chamaramandes, 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés Rue du Val André, rue du Grand Bornand, avenue Marc Chagall (n° pairs), rue de Chateaubriand, rue Danielle Petit Contini, impasse Edgar Degas, rue de l'Égalité, chemin du Foulon, rue Franklin, rue Paul Gauguin, rue Vincent Van Gogh, rue de l'Indépendance, rue Toulouse Lautrec, rue de la Liberté, rue Edouard Manet, rue Henri Matisse, rue du Côteau Saint Michel, rue Camille Pissarro, rue Auguste Renoir, rue Rochambeau, rue de Washington.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-3	15	École primaire Jacques Prévert, rue Ampère, 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés Rue Georges Lévy Alphanbéry (n° pairs du n° 72 à 130 et n° impairs du n° 75 à 131), rue de la Tour du Berger, rue des Bouleaux, rue de Bourgogne, rue de Carcassonne (n° pairs), rue du Cavalier, allée Cassandre, rue des Châteaux, rue des Champans, rue Jules Chéret, rue du Colonel Arnaud Beltrame, rue Emile Combes, rue Notre Dame, rue des Érables (n° pairs du n° 2 à 10 et impair : n° 1), rue Jules Ferry (n° impairs), Quartier Foch, cité Foch, rue de la Cité Foch, place Eugène Grasset, rue des Lavières, rue des Peupliers, rue Raymond Savignac, rue Robespierre (n° impairs du n° 33 à 37 TER), cité de la Suize, rue de la Suize, rue André Theuriot (impairs du n° 15 à 99 et pairs du n° 16 à 100), Place des Tilleuls, cité de Bourgogne
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-3	16	École primaire Jacques Prévert, rue Ampère, 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés Rue Ampère (n° pairs du 2 à 30 et n° impairs du 1 à 23), collège Rochotte, avenue de la République (n° pairs du 56 au 99B), rue Cuvier, rue Fléming, rue Jean Moulin, rue Pierre Brossolette.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-3	17	École primaire Jacques Prévert, rue Ampère, 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés Rue du Val Barizien (n° impairs du n° 45 à 99B), rue Maryse Bastié, rue Hélène Boucher, rue Antoine de Saint Exupéry, rue Pierre Haeusler, rue des Jardiniers, rue Kennedy, rue Raymond Poincaré, rue Robespierre (n° impairs 39 à 57).
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-3	18	École Primaire Robert Fillon, rue Faraday, 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés Rue Hector Berlioz, rue Georges Bizet, route de Brottes, rue Claude Debussy, rue Faraday, impasse Faraday, rue Gabriel Faure, rue Charles Gounod, route de Langres, rue Jules Massenet, route de Neuilly, rue des Paquotiers, Pierres Percées, Village Pershing, rue du Val Poncé, rue Maurice Ravel, avenue Ashton Under Lyne (n° pairs), route de la Vendue.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-3	19	École Primaire Robert Fillon, rue Faraday, 52000 Chaumont.	Électeurs domiciliés Rue Hector Berlioz, rue Georges Bizet, route de Brottes, rue Claude Debussy, rue Faraday, impasse Faraday, rue Gabriel Faure, rue Charles Gounod, route de Langres, rue Jules Massenet, route de Neuilly, rue des Paquotiers, Pierres Percées, Village Pershing, rue du Val Poncé, rue Maurice Ravel, avenue Ashton Under Lyne (n° pairs), route de la Vendue.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-3	20	Mairie annexe de Brottes, 17 rue de l'Église, 52000 Brottes.	Électeurs domiciliés Chemin des Bas, rue des Blevets, ferme de la Borde, écart de la Vendue (Brottes), rue du Moulin des Champs, rue Choude, rue de Chaumont, rue de la Chavoie, rue du Champ la Chèvre, rue du Chevrier, rue des Coquelicots, rue du Corgebin, Hameau du Corgebin, rue du Vert Coteau, rue de l'Église, chemin de la Côte aux Fours, Lycée Charles de Gaulle, chemin de la Cote de Grille, rue de la Côte Grillée, Chemin dit Jardin, rue de Montsaon, rue des Paquerettes, avenue Christian Pineau, rue de la Quelleméle, rue Georges Thomas, village de Brottes, rue de Villiers, rue Renée et Louis Landanger.
C	1ère	121	Chaumont	Chaumont-1	21	Mairie - 10 place de la Concorde - 52000 Chaumont	Personnes détenues admises à voter par correspondance ; autres électeurs dont le rattachement à la commune est dérogatoire : français de l'étranger inscrits dans la commune chef-lieu en question, militaires en garnison et leurs conjoints, inscrits au titre des articles L12, L13 et L14 du code électoral
C	1ère	122	Chaumont-la-Ville	Poissons	1	Mairie, salle de convivialité, 1 rue principale, 52150 Chaumont-la-Ville.	
S	2ème	123	Chevillon	Eurville-Bienville	1	Foyer culture - salle des fêtes, 67 grande rue, 52170 Chevillon.	Commune centre Chevillon.
S	2ème	123	Chevillon	Eurville-Bienville	2	Mairie de Breuil, chemin de la platenière, 52170 Breuil-sur-Marne.	Commune associée Breuil-sur-Marne.
S	2ème	123	Chevillon	Eurville-Bienville	3	Salle des fêtes, 4 place de la Fontaine, 52170 Sommeville.	Commune associée Sommeville.
L	1ère	124	Chézeaux	Chalindrey	1	Mairie, salle des fêtes, 1 place de la mairie, 52400 Chézeaux.	

ANNEXE - Implantation des bureaux de vote et répartition des électeurs

Page 4 sur 10

Arr	Circo	Insee	Commune	Canton	N° BV	Adresse du bureau de vote	Répartition des électeurs (le cas échéant)
L	1ère	126	Choilley-Dardenay	Villegusien-le-Lac	1	Salle polyvalente - 12 rue de l'Église - 52190 Choilley-Dardenay	
C	1ère	127	Choiseul	Bourbonne-les-Bains	1	Salle de convivialité - 18 rue de l'Église - 52240 Choiseul	
C	2ème	128	Cirey-les-Mareilles	Bologne	1	Salle des fêtes, place du Maréchal Leclerc, 52700 Cirey-les-Mareilles.	
S	2ème	129	Cirey-sur-Blaise	Joinville	1	Mairie, 4 rue Émile du Chatelet, 52110 Cirey-sur-Blaise.	
S	1ère	130	Cirfontaines-en-Azois	Châteauvillain	1	Mairie, salle de bibliothèque, place de la mairie, 52370 Cirfontaines-en-Azois.	
S	2ème	131	Cirfontaines-en-Ornois	Poissons	1	Mairie, 2bis rue Gault, 52230 Cirfontaines-en-Ornois.	
C	1ère	132	Clefmont	Bourbonne-les-Bains	1	Salle de réunion - 5 place de la Mairie - 52240 Clefmont	
C	1ère	133	Clinchamp	Poissons	1	Salle polyvalente, rue Cérifolot, 52700 Clinchamp.	
L	1ère	134	Cohons	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 14 rue Candrée, 52600 Cohons.	
L	1ère	135	Coiffy-le-Bas	Chalindrey	1	Mairie, 13 rue des Dames, 52400 Coiffy-le-Bas.	
L	1ère	136	Coiffy-le-Haut	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, rue des Bourgeois, 52400 Coiffy-le-Haut.	
L	1ère	137	Colmier-le-Bas	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 2 place de la mairie, 52160 Colmier-le-Bas.	
L	1ère	138	Colmier-le-Haut	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 5 rue de la mairie, 52160 Colmier-le-Haut.	
C	2ème	140	Colombey-les-Deux-Églises	Châteauvillain	1	Mairie de Colombey-les-Deux-Églises, 68 rue du Générale de Gaulle, 52330 Colombey-les-Deux-Églises.	Commune déléguée Colombey-les-Deux-Églises.
C	2ème	140	Colombey-les-Deux-Églises	Châteauvillain	2	Mairie d'Argentalles, place de la mairie, 52330 Argentalles.	Commune déléguée Argentalles.
C	2ème	140	Colombey-les-Deux-Églises	Châteauvillain	3	Mairie de Biernes, rue de la Mairie, 52330 Biernes.	Commune déléguée Biernes.
C	2ème	140	Colombey-les-Deux-Églises	Châteauvillain	4	Salle communale de Blaise, 4 rue du château, 52330 Blaise.	Commune déléguée Blaise.
C	2ème	140	Colombey-les-Deux-Églises	Châteauvillain	5	Mairie de Champcourt, rue de la mairie, 52330 Champcourt.	Commune déléguée Champcourt.
C	2ème	140	Colombey-les-Deux-Églises	Châteauvillain	6	Mairie de Harricourt, place de la mairie, 52330 Harricourt.	Commune déléguée Harricourt.
C	2ème	140	Colombey-les-Deux-Églises	Châteauvillain	7	Mairie de Lavilleneuve-aux-Fresnes, rue principale, 52330 Lavilleneuve-aux-Fresnes.	Commune déléguée Lavilleneuve-aux-Fresnes.
C	2ème	140	Colombey-les-Deux-Églises	Châteauvillain	8	Mairie de Pratz, place de la mairie, 52330 Pratz.	Commune déléguée Pratz.
C	2ème	140	Colombey-les-Deux-Églises	Châteauvillain	9	Salle de convivialité - impasse de la Mairie - 52330 Lamothe-en-Blaisy.	Commune déléguée Lamothe-en-Blaisy.
C	1ère	141	Condes	Chaumont-1	1	Mairie - 1 place de Verdun - 52000 Condes	
C	2ème	142	Consigny	Bologne	1	Mairie, salle polyvalente, 24 rue du Joliment, 52700 Consigny.	
L	1ère	145	Coulancé	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 1 rue du Château, 52500 Coulancé.	
C	1ère	146	Coupray	Châteauvillain	1	Mairie, 11 rue de Dancœur 52210 COUPRAY	
C	1ère	151	Cour-l'Évêque	Châteauvillain	1	Salle de convivialité - 1 place de la Mairie - 52210 Cour-l'Évêque	
L	1ère	147	Courcelles-en-Montagne	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 18 grande rue, 52200 Courcelles-en-Montagne.	
S	2ème	149	Courcelles-sur-Blaise	Joinville	1	Mairie, 4bis rue de l'Église, 52110 Courcelles-sur-Blaise.	
L	1ère	155	Culmont	Chalindrey	1	Mairie - 4 rue de la Gare - 52600 Culmont	
S	2ème	156	Curel	Eurville-Bienville	1	Mairie, salle du Conseil municipal, 4 rue de la mairie, 52300 Curel.	
C	2ème	157	Curmont	Châteauvillain	1	Mairie, route principale, 52330 Curmont.	
L	1ère	158	Cusey	Villegusien-le-Lac	1	Salle des fêtes, place de la Béguine, 52190 Cusey.	
C	1ère	159	Cuves	Nogent	1	Bâtiment communal - 1 place de la Fontaine, 52240 Cuves.	
C	2ème	160	Daillecourt	Bologne	1	Mairie, salle de classe, 14 grande rue, 52110 Daillecourt.	
C	1ère	161	Daillecourt	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie - 1 place de la Mairie - 52240 Daillecourt	
L	1ère	162	Dammartin-sur-Meuse	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, 34 rue principale, 52140 Dammartin-sur-Meuse.	
L	1ère	163	Dampierre	Nogent	1	Mairie, salle du Conseil municipal, 5 rue du Haut, 52360 Dampierre.	
L	1ère	164	Damremont	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, salle de convivialité, 2 rue Haute, 52400 Damremont.	
C	1ère	165	Dancevoir	Châteauvillain	1	Salle de convivialité, 78 rue de Verdun, 52210 Dancevoir	
C	2ème	167	Darmannes	Bologne	1	Salle polyvalente, 1 rue des Pompes - 52700 Darmannes.	
C	1ère	168	Dinteville	Châteauvillain	1	Mairie, salle polyvalente, 12 rue du ruisseau, 52120 Dinteville.	
S	2ème	169	Domblain	Eurville-Bienville	1	Mairie, 3 rue Saint Bénigne, 52130 Domblain.	
L	1ère	170	Dommarion	Villegusien-le-Lac	1	Mairie - 3 rue de l'Église - 52190 Dommarion	
S	2ème	171	Dommartin-le-Franc	Wassy	1	Salle polyvalente, 5 rue Bernard Labarre, 52110 Dommartin-le-Franc.	
S	2ème	172	Dommartin-le-Saint-Père	Joinville	1	Bibliothèque communale - Impasse de l'Église - 52110 Dommartin-le-Saint-Père.	
S	2ème	173	Domremy-Landéville	Bologne	1	Mairie, salle de convivialité, place de la mairie, 52270 Domremy-Landéville.	Commune centre Domremy-Landéville.
S	2ème	173	Domremy-Landéville	Bologne	2	Mairie de Landéville, grande rue, 52270 Landéville.	Commune associée Landéville.
C	1ère	174	Doncourt-sur-Meuse	Poissons	1	Mairie, salle de convivialité, 6 rue Ergolaire, 52150 Doncourt-sur-Meuse.	
S	2ème	175	Donjeux	Joinville	1	Salle des fêtes, 52 grande rue, 52300 Donjeux.	
S	2ème	177	Doulaincourt-Saucourt	Bologne	1	Mairie, salle de danse, 1 place Charles de Gaulle, 52270 Doulaincourt-Saucourt.	Commune centre Doulaincourt-Saucourt
S	2ème	177	Doulaincourt-Saucourt	Bologne	2	Salle communale du Marais de Saucourt, 1 place François Mitterrand, 52270 Saucourt-sur-Rognon.	Commune associée Saucourt-sur-Rognon.
S	2ème	178	Doulevant-le-Château	Joinville	1	Salle des fêtes - rue de la Gare - 52110 Doulevant-le-Château	Commune centre Doulevant-le-Château.
S	2ème	178	Doulevant-le-Château	Joinville	2	Mairie de Villiers aux Chênes - Grande Rue - 52110 Doulevant-le-Château	Commune associée Villiers-aux-Chênes
S	2ème	179	Doulevant-le-Petit	Wassy	1	Mairie, 5 rue du Jômeray, 52130 Doulevant-le-Petit.	
S	2ème	181	Echenay	Poissons	1	Mairie, 1 rue du Jômeray Saint-Jean, 52230 Echenay.	
S	2ème	182	Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière	Saint-Dizier-1	1	Salle des fêtes - 13 rue de la République - 52290 Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière	Ancienne commune Eclaron.
S	2ème	182	Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière	Saint-Dizier-1	2	Salle polyvalente - 8 rue du Lac - Braucourt - 52290 Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière	Ancienne commune Braucourt.
S	2ème	182	Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière	Saint-Dizier-1	3	Mairie - rue de Sainte-Libaire - Sainte-Livière - 52290 Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière	Ancienne commune Sainte-Livière.
C	2ème	183	Écot-la-Combe	Bologne	1	Mairie, 3 place de la mairie, 52700 Écot-la-Combe.	
S	2ème	184	Effincourt	Poissons	1	Salle de convivialité - 3 rue Saint Libaire - 52300 Effincourt	
L	1ère	185	Enfonvelle	Bourbonne-les-Bains	1	Salle ancienne école des filles, rue de la mairie, 52400 Enfonvelle.	
S	2ème	187	Epizon	Poissons	1	Mairie de Epizon, 20 rue principale, 52230 Epizon.	Commune centre Epizon.
C	1ère	190	Esnoyvaux	Nogent	1	Salle de convivialité, 1 place du 8 Mai, 52340 Esnoyvaux.	
C	1ère	193	Euffigneix	Chaumont-1	1	Salle multiusage/bibliothèque - 17 grande rue - 52000 Euffigneix	
S	2ème	194	Eurville-Bienville	Eurville-Bienville	1	Salle polyvalente, rue de Marne, 52410 Eurville-Bienville.	Ancienne commune Eurville.
S	2ème	194	Eurville-Bienville	Eurville-Bienville	2	Salle Joseph Aubry, grand rue de Bienville, 52410 Eurville-Bienville.	Ancienne commune Bienville.
L	1ère	195	Farincourt	Chalindrey	1	Mairie, salle de convivialité, rue Croix, 52500 Farincourt.	
L	1ère	196	Faverolles	Langres	1	Mairie, salle de convivialité, 1 rue Théodore Daigney, 52260 Faverolles.	
L	1ère	197	Fay-Billot	Chalindrey	1	Salle de vote - 15 place de la Mairie - 52500 Fay-Billot	Commune centre Fay-Billot.
L	1ère	197	Fay-Billot	Chalindrey	2	Mairie de Broncourt, Grande Rue, 52500 Broncourt.	Commune associée Broncourt.
L	1ère	197	Fay-Billot	Chalindrey	3	Mairie - 15 Grande Rue - Charmoy - 52500 Fay-Billot	Commune associée Charmoy.
S	2ème	198	Fays	Eurville-Bienville	1	Mairie, salle du Conseil municipal, 11 grande rue, 52130 Fays.	
S	2ème	199	Ferrières-et-la-Folie	Joinville	1	Mairie, 1 rue de l'Église, 52300 Ferrières-et-Lafolie	
L	1ère	200	Flagey	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 2 rue de la Mairie, 52250 Flagey.	
S	2ème	201	Flammerécourt	Joinville	1	Mairie, 10 grande rue, 52110 Flammerécourt.	
S	2ème	203	Fontaines-sur-Marne	Eurville-Bienville	1	Mairie, 2 rue du moulin, 52170 Fontaines-sur-Marne.	
C	2ème	204	Forcéy	Nogent	1	Salle des fêtes - place de la Fontaine - 52700 Forcéy	
C	1ère	205	Foulain	Chaumont-3	1	Mairie de Foulain, 45 route nationale 52800 Foulain.	Commune centre Foulain.
C	1ère	205	Foulain	Chaumont-3	2	Mairie de Crenay - 9 bis rue Haute - 52000 Crenay	Commune associée Crenay.
S	2ème	206	Frampas	Wassy	1	Mairie - 7 rue du Chêne - 52220 Frampas	
L	1ère	207	Frécourt	Bourbonne-les-Bains	1	Salle des fêtes, 10 rue de l'Église 52360 Frécourt.	
L	1ère	208	Fresnes-sur-Apance	Bourbonne-les-Bains	1	Salle des fêtes, 1 rue des halles, 52400 Fresnes-sur-Apance.	
C	2ème	211	Froncles	Bologne	1	Centre socio-culturel, rue de la Badoche, 52320 Froncles	Ancienne commune Froncles + ancienne commune de Buxières
C	2ème	211	Froncles	Bologne	2	Mairie de Provençères-sur-Marne - Grande rue - Provençères - 52320 Froncles	Commune associée Provençères-sur-Marne.
S	2ème	212	Fronville	Joinville	1	Salle polyvalente, 3 grande rue, 52300 Fronville.	
L	1ère	213	Genevrières	Chalindrey	1	Mairie, 10 rue Belin, 52500 Genevrières.	
L	1ère	216	Germaines	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, salle de convivialité, rue de la Germainelle, 52160 Germaines.	

ANNEXE - Implantation des bureaux de vote et répartition des électeurs

Page 5 sur 10

Arr	Circo	Insee	Commune	Canton	N° BV	Adresse du bureau de vote	Répartition des électeurs (le cas échéant)
C	1ère	217	Germainvilliers	Poissons	1	Salle de convivialité, 2 belle rue, 52150 Germainvilliers.	
S	2ème	218	Germay	Poissons	1	Salle de convivialité, 1 route de Germisay, 52230 Germay.	
C	2ème	219	Germisay	Poissons	1	Mairie, grande rue, 52230 Germisay.	
C	1ère	220	Giey-sur-Aujon	Châteauvillain	1	Mairie - 1 place de Verdun - 52210 Giey-sur-Aujon	
C	2ème	221	Gillancourt	Châteauvillain	1	Mairie, rue de Juzennecourt, 52330 Gillancourt.	
S	2ème	222	Gillaumé	Poissons	1	Mairie, 20 rue de la mairie, 52230 Gillaumé	
L	1ère	223	Gilley	Chalindrey	1	Mairie, 3 place de la marie, 52500 Gilley.	
C	1ère	227	Graffigny-Chemin	Poissons	1	Salle des fêtes, 8 impasse château, 52150 Graffigny-Chemin.	
L	1ère	228	Grandchamp	Chalindrey	1	Mairie, salle de bibliothèque, 1 place du monument, 52600 Grandchamp.	
L	1ère	229	Grenant	Chalindrey	1	Mairie, 32 grande rue, 52500 Grenant.	
S	2ème	230	Gudmont-Villiers	Joinville	1 c*	Mairie de Gudmont, 26 grande rue, 52320 Gudmont-Villiers.	Commune centre Gudmont.
S	2ème	230	Gudmont-Villiers	Joinville	2	Mairie de Villiers, 24 rue principale, 52320 Gudmont-Villiers.	Commune associée Villiers.
S	2ème	231	Guindrecourt-Aux-Ormes	Joinville	1	Mairie, rue des Ormes, 52300 Guindrecourt-aux-Ormes.	
C	2ème	232	Guindrecourt-sur-Blaise	Bologne	1	Mairie, 9 Grande rue, 52330 Guindrecourt-sur-Blaise.	
L	1ère	233	Guyonville	Chalindrey	1	Mairie, 20 rue des Maprelles, 52400 Guyonville.	
C	1ère	234	Hâcourt	Poissons	1	Mairie, 3 rue principale, 52150 Hâcourt.	
S	2ème	235	Hallignicourt	Saint-Dizier-1	1	Mairie, 1 place de la marie, 52100 Hallignicourt.	
C	1ère	237	Harréville-les-Chanteurs	Poissons	1	Salle polyvalente (Badonot), rue du Moulin, 52150 Harréville-les-Chanteurs.	
L	1ère	242	Haute-Amanche	Chalindrey	1 c*	Salle du foyer de Hortes, 7bis rue du château, 52600 Haute-Amanche.	Commune centre Haute-Amanche.
L	1ère	242	Haute-Amanche	Chalindrey	2	Salle polyvalente - 5 rue de la Corvée - Montandon - 52600 Haute-Amanche	Commune associée Montandon.
L	1ère	242	Haute-Amanche	Chalindrey	3	Salle de convivialité de Troischamps, 3 rue de l'Église, 52600 Haute-Amanche	Commune associée Troischamps.
L	1ère	242	Haute-Amanche	Chalindrey	4	Salle de convivialité de Rosoy-sur-Amanche, rue basse, 52600 Haute-Amanche	Commune associée Rosoy-sur-Amanche.
L	1ère	240	Heuilley-le-Grand	Chalindrey	1	Salle de convivialité - place de la Mairie - 52600 Heuilley-le-Grand	
C	1ère	243	Huillécourt	Poissons	1	Salle des fêtes - 2 lot Champ Marlon - 52150 Huillécourt	
S	2ème	244	Humbécourt	Saint-Dizier-1	1	Mairie, rue de l'Église, 52390 Humbécourt.	
C	2ème	245	Humberville	Poissons	1	Mairie, 1 route de Manois, 52700 Humberville.	
L	1ère	246	Humes-Jorquenay	Langres	1 c*	Salle communale (ex maternelle) - 3 rue de la mairie, 52000 Humes-Jorquenay.	Commune centre Humes.
L	1ère	246	Humes-Jorquenay	Langres	2	Salle communale - 12 rue des Pêcheurs - Jorquenay - 52000 Humes-Jorquenay	Commune associée Jorquenay.
C	1ère	247	Illoud	Poissons	1	Mairie, ancienne salle de classe, 1 place de la fontaine, 52150 Illoud.	
C	1ère	248	Is-en-Bassigny	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie - 2 place du Bas de la Ville - 52140 Is-en-Bassigny.	
L	1ère	249	Isômes	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, salle de réunion 8 rue de Bellefontaine, 52190 Isômes.	
S	2ème	250	Joinville	Joinville	1 c*	Salle des fêtes Raymond Hanin, place Charles de Gaulle, 52300 Joinville.	Électeurs dont le nom commence par les lettre A à K inclus.
S	2ème	250	Joinville	Joinville	2	Salle des fêtes Raymond Hanin, place Charles de Gaulle, 52300 Joinville.	Électeurs dont le nom commence par les lettre L à Z inclus.
C	1ère	251	Jonchery	Chaumont-1	1 c*	Mairie - salle de réunion - 26 rue des Acacias - 52000 Jonchery	Commune centre Jonchery
C	1ère	251	Jonchery	Chaumont-1	2	Salle de convivialité (mairie de Laharmand) - rue des Vallots - 52000 Laharmand - 52000 Jonchery	Commune associée Laharmand
C	1ère	251	Jonchery	Chaumont-1	3	Mairie de Sarcicourt - 12 grande rue - Sarcicourt - 52000 Jonchery	Commune associée Sarcicourt
C	2ème	253	Juzennecourt	Châteauvillain	1	Mairie, 1 place de la marie, 52330 Juzennecourt.	
C	2ème	214	La Genevroie	Bologne	1	Mairie, 1 rue des Potiers, 52320 La Genevroie.	
S	2ème	331	La Porte du Der	Wassy	1 c*	Halle au blé, 10 place de l'Hôtel de ville (Montier-en-Der) 52220 La Porte du Der	Commune déléguée Montier-en-Der
S	2ème	331	La Porte du Der	Wassy	2	Mairie de Robert-Magny, 1 rue Saint-Barthélémy, (Robert-Magny) 52220 La Porte du Der	Commune déléguée Robert-Magny
C	2ème	254	Lachapelle-en-Blaisy	Châteauvillain	1	Salle des fêtes - 4 rue de la Blaise - 52330 Lachapelle-en-Blaisy	
C	2ème	256	Lafauche	Poissons	1	Mairie, salle de convivialité, 1 rue des remparts, 52700 Lafauche.	
L	1ère	257	Laferte-sur-Amanche	Chalindrey	1	Mairie, 1 place de la mairie, 52500 Laferte-sur-Amanche.	
C	1ère	258	Laferte-sur-Aube	Châteauvillain	1	Salle des Tilleuls, 25 rue Pierre Champagne, 52120 Laferte-sur-Aube.	
C	2ème	260	Lamancine	Bologne	1	Locaux de la mairie - 3 rue de la Tournelle - 52310 Lamancine	
L	1ère	264	Laneuveville	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, salle de convivialité, 66 grande rue, 52400 Laneuveville.	
S	2ème	266	Laneuveville-à-Rémy	Wassy	1	Mairie, 1 rue du château, 52220 Laneuveville-à-Rémy.	
S	2ème	267	Laneuveville-au-Pont	Saint-Dizier-1	1	Mairie, salle du Conseil municipal, 13 rue d'Ambrières, 52100 Laneuveville-au-Pont.	
L	1ère	269	Langres	Langres	1 c*	Salle Jean Favre - rue Jean Favre - 52200 Langres	Électeurs domiciliés dans la partie Nord de la ville intra-muros et le quartier de Sous-Murs. Le périmètre de ce bureau est limité au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les remparts et au Sud par la rue de la Boucherie, la rue du Petit Cloître et la rue Joseph Lhuillier.
L	1ère	269	Langres	Langres	2	Salle Jean Favre - rue Jean Favre - 52200 Langres	Électeurs domiciliés dans le périmètre suivant : rue Boulière, place Ziegler, rue Jean Roussart, place Diderot, rue du Grand Cloître, rue Normeau, promenade d'Ellwangen, rue Denfert Rochereau, place de Gruchy, place Bel Air, rue du 8 mai 1945, impasse d'Orval, boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, impasse du Champ de Navarre, rue Vauban; ainsi que rue Jean Mermoz, ruelle de la Poterne, rue Robert Schuman, rue d'Ellwangen.
L	1ère	269	Langres	Langres	3	Salle Jean Favre - rue Jean Favre - 52200 Langres	Électeurs domiciliés dans le périmètre suivant : avenue Turenne, avenue du 21 ^{ème} R.I., avenue du Général de Gaulle, avenue du Capitaine Baudoin; ainsi que rue Gaston Bachelard, rue Robert Desnos, rue Salvador Allende, rue Vernier de Collo, rue Louis Lepitre; Sont inclus dans ce périmètre : place Gérard Philippe, place Joliot Curie.
L	1ère	269	Langres	Langres	4	Salle Jean Favre - rue Jean Favre - 52200 Langres	Électeurs domiciliés dans les faubourgs suivants : Langres-Marne, Saint-Gilles, les Franchises, les Roises, les Tois Rois, Louot; ainsi que avenue de l'Europe, avenue Jean Lepetz, rue de la Poudrière, rue de Vesoul, rue des Auges, impasse de la Faïencerie, place des États-Unis, rue Jean Favre, rue Henri Dunant, rue Marius Véchambre, rue du 3 ^{ème} Corps U.S.
L	1ère	269	Langres	Langres	5	Salle Jean Favre - rue Jean Favre - 52200 Langres	Électeurs domiciliés dans les faubourgs suivants : Le Moulin Rouge, La Maladière, la Collinière; ainsi que avenue de Neufchâteau, avenue de Chaumont, rue de la tuilerie, chemin des Fources; les faubourgs suivants : le Pré Vert, Brevoines, Buzon, Saint-Didier, la Trincassaye; ainsi que rue Perrancy, chemin des Romains, rue de la Fontaine, rue Victor Hugo, chemin du Fort de la Bonnelle, rue de la Liberté, avenue de la Résistance (en globalité), rue des Frères Migeot.
L	1ère	269	Langres	Langres	6	Mairie annexe de Corlée, rue de la Mairie, Corlée, 52200 Langres.	Commune associée Corlée.
C	1ère	271	Lanques-sur-Rognon	Nogent	1	Mairie, salle polyvalente 1 rue du bas, 52800 Lanques-sur-Rognon.	
C	1ère	272	Lanty-sur-Aube	Châteauvillain	1	Mairie, salle polyvalente, 3 rue Pautel, 52120 Lanty-sur-Aube.	
L	1ère	273	Larivière-Arnoncourt	Bourbonne-les-Bains	1 c*	Salle de convivialité - rue de Villery 52400 Larivière-Arnoncourt	Communes de Larivière-sur-Apance et de Arnoncourt-sur-Apance
C	1ère	274	Latrecey-Ormy-sur-Aube	Châteauvillain	1	Mairie de Latrecey, rue de la porte d'Ormy 52120 Latrecey-Ormy sur Aube	Commune centre Latrecey-Ormy-sur-Aube.
C	1ère	274	Latrecey-Ormy-sur-Aube	Châteauvillain	2	Mairie annexe d'Ormy sur Aube, rue Montangon - 52120 Latrecey-Ormy sur Aube	Commune associée Ormy-sur-Aube.
L	1ère	275	Lavernoy	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, 29bis grande rue, 52140 Lavernoy.	
C	1ère	276	Laville-Aux-Bois	Chaumont-2	1	Mairie, 25 grande rue, 52000 Laville-aux-Bois.	
L	1ère	277	Lavilleneuve	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, 2 place de la mairie, 52140 Lavilleneuve.	
C	2ème	278	Lavilleneuve-au-Roi	Châteauvillain	1	Mairie, place de la mairie, 52330 Lavilleneuve-au-Roi.	
L	1ère	400	Le Châtelet-sur-Meuse	Bourbonne-les-Bains	1 c*	Mairie de Pouilly, 1 rue de la mairie, Pouilly-en-Bassigny, 52400 Le Châtelet-sur-Meuse	Commune centre Le Châtelet-sur-Meuse.
L	1ère	400	Le Châtelet-sur-Meuse	Bourbonne-les-Bains	2	Mairie de Beaucharmoy, 1 rue de la mairie, Beaucharmoy, 52400 Le Châtelet-sur-Meuse	Commune associée Beaucharmoy.
L	1ère	405	Le Montsaugonnais	Villegusien-le-Lac	1 c*	Salle des fêtes - 15 place du Crey - Prauthoy - 52190 Le Montsaugonnais	Commune déléguée Prauthoy + commune de Montsaugon
L	1ère	405	Le Montsaugonnais	Villegusien-le-Lac	2	Salle des Fêtes - 22 rue de Verdun - Vaux-sous-Aubigny - 52190 Le Montsaugonnais	Commune déléguée Vaux-sous-Aubigny
L	1ère	374	Le Pailly	Chalindrey	1	Mairie - 5 rue de la Nouette - 52600 Le Pailly	
L	1ère	189	Le Val-d'Esnois	Villegusien-le-Lac	1 c*	Salle des fêtes, 3 rue Claudot Esnois au Val - 52190 Le Val d'Esnois -	Commune centre Val-d'Esnois.
L	1ère	189	Le Val-d'Esnois	Villegusien-le-Lac	2	Salle des fêtes, place de la fontaine, 52190 Courcelles-Val-d'Esnois.	Commune associée Courcelles-Val-d'Esnois.
L	1ère	189	Le Val-d'Esnois	Villegusien-le-Lac	3	Mairie annexe de Châtillonnet, rue Vaux, 52190 Châtillonnet.	Commune associée, Châtillonnet.
L	1ère	280	Lecey	Langres	1	Salle polyvalente - 33 rue du Lac - 52360 Lecey.	
C	1ère	282	Leffonds	Châteauvillain	1	Mairie, 1 place de la Mairie - 52210 Leffonds	

ANNEXE - Implantation des bureaux de vote et répartition des électeurs

Page 6 sur 10

Arr	Circo	Insee	Commune	Canton	N° BV	Adresse du bureau de vote	Répartition des électeurs (le cas échéant)
L	1ère	290	Les Loges	Chalindrey	1	Mairie, salle de convivialité, 6 rue des chênes, 52500 Les Loges.	
S	2ème	284	Leschères-sur-le-Blaiseron	Joinville	1	Mairie, 1 place de la mairie, 52110 Leschères-sur-le-Blaiseron.	
L	1ère	285	Leuchey	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, salle de convivialité, 8 rue de l'Huilerie, 52190 Leuchey.	
C	2ème	286	Leurville	Poissons	1	Salle polyvalente, 5bis rue Saint-Martin, 52700 Leurville.	
C	1ère	287	Levécourt	Poissons	1	Mairie, salle des fêtes, 1 place du Monument, 52150 Levécourt.	
S	2ème	288	Lezéville	Poissons	1	Mairie, 20 route de Laneuville, 52230 Lezéville.	
S	2ème	288	Lezéville	Poissons	2	Mairie annexe de Harméville, 18 bis place du monument, 52230 Harméville.	Commune centre Lezéville.
S	2ème	288	Lezéville	Poissons	3	Mairie annexe de Laneuville-aux-bois, 14 grande rue, 52230 Laneuville-aux-bois.	Commune associée Harméville. Commune associée Laneuville-aux-bois.
C	2ème	289	Liffolle-Petit	Poissons	1	Mairie - 4 rue de l'Eglise - 52700 Liffolle-Petit	
C	1ère	291	Longchamp-les-Millières	Poissons	1	Salle communale, 9 rue de l'Eglise, 52240 Longchamp les Millières.	
L	1ère	292	Longeau-Percey	Villegusien-le-Lac	1	Centre social et culturel - 5 place Charles Jourd'Heuil - 52250 Longeau-Percey	Commune centre Longeau-Percey.
L	1ère	292	Longeau-Percey	Villegusien-le-Lac	2	Centre social et culturel - 5 place Charles Jourd'Heuil - 52250 Longeau-Percey	Commune associée Percey-le-Pautel.
S	2ème	294	Louvemont	Saint-Dizier-1	1	Mairie, salle du Conseil, 4 rue du Grand Puits, 52130 Louvemont.	
C	1ère	295	Louvières	Nogent	1	Mairie - 2 rue Pernet - 52800 Louvières	
C	1ère	297	Luzy-sur-Marne	Chaumont-3	1	Salle des fêtes, 12 rue haute, 52000 Luzy-sur-Marne.	
L	1ère	298	Maätz	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, place de la mairie, 52500 Maätz.	
S	2ème	300	Maisoncelles	Eurville-Bienville	1	Mairie - 23 grande rue - 52130 Magneux	
C	1ère	301	Maisoncelles	Poissons	1	Mairie, salle du Conseil municipal, 1 rue de la mairie, 52240 Maisoncelles	
S	2ème	302	Maizières-lès-Joinville	Eurville-Bienville	1	Salle des fêtes, 7 grande rue, 52300 Maizières-lès-Joinville.	
L	1ère	303	Maizières-sur-Amance	Chalindrey	1	Salle communale, 52500 Maizières-sur-Amance.	
C	1ère	304	Malaincourt-sur-Meuse	Poissons	1	Mairie, 11 rue principale, 52150 Malaincourt-sur-Meuse.	
C	1ère	305	Mandres-la-Côte	Nogent	1	Mairie - 2 rue de Bourgoigne - 52800 Mandres-la-Côte	
C	2ème	306	Manois	Poissons	1	Salle des fêtes - 43 grande rue - 52700 Manois	
L	1ère	307	Marac	Langres	1	Mairie - 2 place du Colombier - 52260 Marac	
C	2ème	308	Maranville	Châteauvillain	1	Mairie - 3 rue Demongeot Tissot - 52370 Maranville	
C	2ème	310	Marbéville	Bologne	1	Salle intergénérationnelle - rue Abbé Adrien 52320 Marbéville	
L	1ère	311	Marilly-en-Bassigny	Bourbonne-les-Bains	1	Salle des fêtes, 1 rue de la fontaine, 52360 Marilly-en-Bassigny.	
L	1ère	312	Mardor	Langres	1	Mairie, 1 rue de la mairie, 52200 Mardor.	
C	2ème	313	Mareilles	Bologne	1	Mairie - 2 rue des Charmilles - 52700 Mareilles.	
C	1ère	315	Marnay-sur-Marne	Nogent	1	Mairie - 1 rue de la Fontaine - 52800 Marnay-sur-Marne.	
S	2ème	316	Mathons	Joinville	1	Mairie, 1 grande rue, 52300 Mathons.	
L	1ère	318	Melay	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, rue de Moges, 52400 Melay.	
C	1ère	319	Mennouveaux	Poissons	1	Mairie, rue principale, 52240 Mennouveaux.	
C	1ère	320	Merrey	Poissons	1	Salle des fêtes - 10 rue Saint-Pierre - 52240 Merrey	
S	2ème	321	Mertrud	Joinville	1	Mairie, salle des fêtes, 2 Grande rue, 52110 Mertrud.	
C	2ème	322	Meures	Bologne	1	Salle polyvalente - place du Village - 52310 Meures	
C	1ère	325	Millières	Poissons	1	Mairie, 12 rue de l'Eglise, 52240 Millières.	
C	2ème	326	Mirbel	Bologne	1	Mairie, 3 rue du pressoir, 52320 Mirbel.	
S	2ème	327	Moëslains	Saint-Dizier-1	1	Mairie - 14 rue de la République - 52100 Moëslains	
L	1ère	328	Montcharvot	Bourbonne-les-Bains	1	Salle polyvalente, grande rue, 52400 Montcharvot.	
C	2ème	330	Montheries	Châteauvillain	1	Mairie, rue charlotte, 52240 Montheries.	
C	2ème	335	Montot-sur-Rognon	Bologne	1	Mairie, salle de convivialité, 1 place de la mairie, 52700 Montot-sur-Rognon	
S	2ème	336	Montreuil-sur-Blaise	Wassy	1	Mairie, ancienne salle de classe, 7 place des tilleuls, 52130 Montreuil-sur-Blaise.	
S	2ème	337	Montreuil-sur-Thonnance	Poissons	1	Mairie, 2 place de la mairie, 52230 Montreuil-sur-Thonnance.	
S	2ème	341	Morancourt	Wassy	1	Mairie, salle de réunion, Grande rue, 52110 Morancourt.	
C	2ème	342	Morionvilliers	Poissons	1	Mairie - rue Nicolas Thuon - 52700 Morionvilliers	
L	1ère	344	Mouilleron	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 9 grande rue, 52160 Mouilleron.	
S	2ème	346	Mussey-sur-Marne	Joinville	1	Mairie - 12 Grande Rue - 52300 Mussey-sur-Marne	
S	2ème	347	Narcy	Eurville-Bienville	1	Ancienne salle de classe, 53 grande rue, 52170 Narcy.	
L	1ère	348	Neuilly-l'Évêque	Nogent	1	Salle polyvalente, 2 place de la mairie, 52360 Neuilly-l'Évêque.	
C	1ère	349	Neuilly-sur-Suize	Chaumont-3	1	Mairie, 10 rue de l'Eglise, 52000 Neuilly-sur-Suize.	
L	1ère	350	Neuville-lès-Voisey	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, salle communale, 3 rue du pont, 52400 Neuville-lès-Voisey.	
C	1ère	352	Ninville	Nogent	1	Mairie, 2 place de la mairie, 52800 Ninville.	
C	1ère	353	Nogent	Nogent	1	Bureau dit "Hôtel de ville", salle Minel, place Minel, 52800 Nogent.	Électeurs domiciliés rue Astier, rue Carnot, rue du Champ de Mars, rue du château, place Charles de Gaulle, rue Claude Debussy, rue du Commandant Charcot, Côte d'Odival, rue du Docteur Flammarion, rue des écoles, rue Emile Zola, Côte Taillée, Maison de retraites, Foyer le lien, rue Gambetta, rue du 8 Mai, rue Jean Mermoz, rue Joliot Curie, rue Jules Ferry, rue Malaingre, ruelle Malaingre, rue Maréchal de Lattre (n° impairs du n° 1 à 125 et n° pairs du n° 2 à 150), rue Maréchal Leclerc (n° impairs du n° 1 à 43 et n° pairs du n° 2 à 36), rue du Parc, rue Pierre de Coubertin, place de la Résistance, rue Félix Grélot, rue Saint-Jean, rue Segretier, rue Turenne, rue du colombier.
C	1ère	353	Nogent	Nogent	2	Bureau dit "Nogent le bas", maison des associations, rue de Fleury, 52800 Nogent.	Électeurs domiciliés rue du Crêt, rue des dolmens, écart de la Perrière, rue de l'Aya, écart du Vivier, ferme du Vivier, écart de Marsais-le-Bois, écart du moulin de la forge, ferme de Montravoir, route d'Odival, rue du 11 novembre, écart du pêcheur, rue Saint-Germain, place Saint-Germain, rue sous les vignes, rue de Verdun (n° impairs du n° 13 à la fin et n° pairs du n° 16 à la fin), route de Vitry, rue Victor Hugo (n° impairs du n° 13 à la fin et n° pairs du n° 10 à la fin), rue Fleury.
C	1ère	353	Nogent	Nogent	3	Centre sportif et culturel Robert Henry - Rue de la piscine - 52800 Nogent	Électeurs domiciliés rue des Acacias, rue d'Alsace, rue Ambroise Paré, rue d'Auvergne, rue Bernard Dimey, rue du Bosquet, rue de Bourgogne, rue de Champagne, rue des Églantines, rue des fleurs, rue des forges, rue du Guay, rue George Sand, rue des Lauriers, rue Lavoisier, rue de Lorraine, rue de Mandres, rue des noisetiers, rue Pasteur, rue de Laperrière, rue Philippe Lebon, rue Pincourt, rue de la piscine, rue de Provence, rue des rosiers, rue du Royer, rue des sorbiers, rue du Souvenir, rue du stade, rue des tilleuls, rue de la tresse, rue Victor Hugo (n° impairs du n° 1 à 11 et n° pairs du n° 2 à 8), rue Maréchal de Lattre (n° impairs du n° 127 à la fin et n° pairs du n° 152 à la fin), rue de Verdun (n° impairs du n° 1 à 11 et n° pairs du n° 2 à 14), rue Denis Papin, rue Maréchal Leclerc (n° impairs du n° 45 à la fin et n° pairs du n° 38 à la fin)
C	1ère	353	Nogent	Nogent	4	Mairie annexe de Donnemarie, 6 rue de la Charme, 52800 Donnemarie.	Ancienne commune Donnemarie.
C	1ère	353	Nogent	Nogent	5	Mairie annexe de Essey-les-Eaux, 1 rue Sainte Barbe, 52800 Essey-les-Eaux.	Ancienne commune Essey-les-Eaux.
C	1ère	353	Nogent	Nogent	6	Salle de convivialité d'Odival, route de Sarrey - 52800 Odival.	Ancienne commune Odival.
L	1ère	354	Noidant-Châtenoy	Chalindrey	1	Mairie, 6 grande rue, 52600 Noidant-Châtenoy.	
L	1ère	355	Noidant-le-Rocheux	Villegusien-le-Lac	1	Mairie - salle de réunion - 3 rue Bugnot - 52200 Noidant-le-Rocheux	
S	2ème	356	Normécourt	Joinville	1	Mairie, 13 rue de la Libération, 52300 Normécourt.	
S	2ème	357	Noncourt-sur-le-Rongeant	Poissons	1	Salle de convivialité, 9 grande rue, 52230 Noncourt-sur-le-Rongeant.	
C	1ère	358	Noyers	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, 10 rue du grand puits, 52240 Noyers.	
S	2ème	359	Nully	Joinville	1	Salle des fêtes - rue du Garillon - 52110 Nully	
L	1ère	360	Ocecy	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, salle des fêtes, 26 Grand'ru, 52190 Ocecy.	
L	1ère	362	Orbigny-Au-Mont	Nogent	1	Mairie - 1 rue Coteau - 52360 Orbigny-Au-Mont	
L	1ère	363	Orbigny-Au-Val	Nogent	1	Mairie, 1 rue de la Roche, 52360 Orbigny-Au-Val.	
L	1ère	364	Orcevaux	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 2 la vigne aux prêtres, 52250 Orcevaux.	
C	1ère	365	Orges	Châteauvillain	1	Ancienne salle des fêtes, 5 rue de l'Eglise, 52120 Orges	

ANNEXE - Implantation des bureaux de vote et répartition des électeurs

Page 7 sur 10

Arr	Circo	Insee	Commune	Canton	N° BV	Adresse du bureau de vote	Répartition des électeurs (le cas échéant)
L	1ère	366	Ormancey	Langres	1	Salle de convivialité – 1 rue de la Suisse – 52200 Ormancey	
C	2ème	367	Ormoy-les-Sexfontaines	Bologne	1	Mairie, 1 rue de la Croix Péquis, 52310 Ormoy-les-Sexfontaines.	
C	2ème	369	Orquevaux	Poissons	1	Mairie, 1 grande rue, 52700 Orquevaux.	
S	2ème	370	Osne-le-Val	Eurville-Bienville	1	Mairie, salle des fêtes, 1 place du Renouveau, 52300 Osne-le-Val.	
C	2ème	371	Oudincourt	Bologne	1	Mairie, salle du Conseil municipal, 7 rue du château, 52310 Oudincourt.	
C	1ère	372	Outremécourt	Poissons	1	Mairie, rue de la grande cour, 52150 Outremécourt.	
C	1ère	373	Ozières	Poissons	1	Mairie, 1 rue du bouton, 52700 Ozières.	
L	1ère	375	Palaiseul	Chalindrey	1	Mairie, 11 rue Charme Ferry, 52600 Palaiseul.	
S	2ème	376	Pansey	Poissons	1	Mairie, 7 rue de Montreuil, 52230 Pansey.	
L	1ère	377	Parnoy-en-Bassigny	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, place de la Mairie, 52400 Fresnoy-en-Bassigny.	Commune associée Fresnoy-en-Bassigny.
L	1ère	377	Parnoy-en-Bassigny	Bourbonne-les-Bains	2	Mairie, 4 rue des saules, 52400 Parnot.	Commune centre Parnot.
S	2ème	378	Paroy-sur-Saulx	Poissons	1	Mairie, 10 rue Saint-Evre, 52300 Paroy-sur-Saulx.	
L	1ère	380	Peigney	Langres	1	Mairie – Rue Constance Chlore – 52200 Peigney	
L	1ère	383	Perrancey-les-Vieux-Moulins	Langres	1	Mairie, rue de l'école, 52200 Perrancey-les-Vieux-Moulins.	Commune centre Perrancey-les-Vieux-Moulins.
L	1ère	383	Perrancey-les-Vieux-Moulins	Langres	2	Mairie annexe de Vieux-Moulins, 4 rue de la mouche, 52200 Vieux-Moulins.	Commune associée Vieux-Moulins.
L	1ère	384	Perrogney-les-Fontaines	Villegusien-le-Lac	1	Salle des fêtes – 3 rue de la Côte – 52160 Perrogney-les-Fontaines	
C	1ère	385	Perrusse	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie, 2 rue de l'Eglise, 52240 Perrusse.	
S	2ème	386	Perthes	Saint-Dizier-1	1	Mairie – 25 grande rue – 52100 Perthes.	
L	1ère	388	Pierremont-sur-Amance	Chalindrey	1	Mairie, 2 rue de Charmoy, 52500 Pierrefaites.	Ancienne commune Pierrefaites.
L	1ère	388	Pierremont-sur-Amance	Chalindrey	2	Mairie annexe de Montesson, 6 rue principale, 52500 Montesson.	Commune associée Montesson.
L	1ère	390	Pisieloup	Chalindrey	1	Salle des Fêtes, impasse de la mairie, 52500 Pisieloup.	
S	2ème	391	Pianrupt	Wassy	1	Mairie, salle du conseil - 2 rue de l'École - 52220 Pianrupt	
L	1ère	392	Plesnoy	Nogent	1	Mairie, 2 grande rue, 52360 Plesnoy.	
L	1ère	393	Poinson	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 5 rue de Champagne, 52160 Poinson.	
L	1ère	394	Poinson-Jac-Fayl	Chalindrey	1	Mairie, salle polyvalente, 2 place de la Mairie, 52500 Poinson-Jac-Fayl.	
L	1ère	395	Poinson-les-Grancey	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 6 grande rue, 52160 Poinson-les-Grancey.	
C	1ère	396	Poinson-les-Nogent	Nogent	1	Salle des fêtes – rue de l'Eglise – 52800 Poinson les Nogent	
L	1ère	397	Poiseul	Nogent	1	Salle des fêtes – 26 rue du Moulin – 52360 Poiseul	
S	2ème	398	Poissons	Poissons	1	Mairie, 11 rue Saint-Amand, 52230 Poissons.	
C	1ère	399	Pont-la-Ville	Châteauvillain	1	Salle de la Petite Ecole, 5 place Eugène Pocard, 52120 Pont-la-Ville.	
C	1ère	401	Poulangy	Nogent	1	Salle des fêtes, 3 lot Ma Jacquinet, 52800 Poulangy	
L	1ère	403	Praslay	Villegusien-le-Lac	1	Salle de convivialité, rue des Chassaignes, 52160 Praslay.	
L	1ère	406	Pressigny	Chalindrey	1	mairie, salle du rez de chaussée, rue de la mairie – 52500 Pressigny	
C	2ème	407	Prez-Sous-Lafauche	Poissons	1	Mairie (salle de réunion - façade arrière) - 11 RD 674- 52700 Prez-sous-Lafauche	
S	2ème	413	Rachecourt-sur-Marne	Eurville-Bienville	1	Préau de l'école – 67 avenue de la République – 52170 Rachecourt-sur-Marne	
S	2ème	414	Rachecourt-Suzémont	Wassy	1	Mairie, rue grande, 52150 Rachecourt-Suzémont.	
L	1ère	415	Ranconnières	Bourbonne-les-Bains	1	Salle de convivialité – 8 place de la Mairie – 52140 Ranconnières	
C	1ère	416	Rangecourt	Bourbonne-les-Bains	1	Salle polyvalente, 13 rue de la Fontaine, 52140 Rangecourt.	
C	2ème	419	Rennepont	Châteauvillain	1	Mairie – 5 place de la Mairie – 52370 Rennepont	
C	2ème	420	Reynel	Bologne	1	Mairie, salle du Conseil municipal, 27 Grande rue, 52700 Reynel.	
C	1ère	421	Riaucourt	Chaumont-1	1	Mairie, Grand'Rue – 52020 Riaucourt	
C	1ère	422	Richebourg	Châteauvillain	1	Mairie, 2 place de la mairie – 52120 Richebourg	
C	1ère	423	Rimaucourt	Bologne	1	Salle polyvalente, 2 rue Jules Ferry, 52700 Rimaucourt.	
S	2ème	411	Rives Dervoises	Wassy	1	Salle des fêtes – 11 rue de l'Eglise – Puellemontier – 52220 Rives Dervoises	Commune déléguée Puellemontier
S	2ème	411	Rives Dervoises	Wassy	2	Salle des fêtes – 1 rue Papillon – Droyes – 52220 Rives Dervoises	Commune déléguée Droyes
S	2ème	411	Rives Dervoises	Wassy	3	Salle des fêtes – place Octave Loré – Longeville-sur-la-Laines – 52220 Rives Dervoises	Commune déléguée Longeville-sur-la-Laines
S	2ème	411	Rives Dervoises	Wassy	4	Mairie de Louze, grande rue (Louze) 52220 Rives Dervoise	Commune déléguée Louze
L	1ère	424	Rivière-les-Fosses	Villegusien-le-Lac	1	Salle des fêtes, 12 rue des Charrières, 52190 Rivière-les-Fosses.	
L	1ère	425	Rivières-le-Bois	Chalindrey	1	Salle Claude Blanchard 6 rue du 10 juin 1488 - 52600 Rivières-le-Bois.	
C	2ème	426	Rizaucourt-Buchey	Châteauvillain	1	Salle des Fêtes – place de la Mairie – 52330 Rizaucourt-Buchey	Commune centre Rizaucourt
C	2ème	426	Rizaucourt-Buchey	Châteauvillain	2	Mairie de Buchey, rue du Moulin à vent, 52330 Buchey	Commune associée Buchey
C	2ème	428	Rocheft-sur-la-Côte	Bologne	1	Mairie, 1 rue de la Roche, 52700 Rocheft-sur-la-Côte.	
S	2ème	044	Roches-Bettaincourt	Bologne	1	Salle des fêtes de Bettaincourt, 33 avenue de Verdun, 52270 Roches-Bettaincourt.	Commune centre Bettaincourt.
S	2ème	044	Roches-Bettaincourt	Bologne	2	Salle polyvalente de Roches-sur-Rognon, 17 rue de Verdun, 52270 Roches-Bettaincourt.	Hameau de Roches-sur-Rognon.
S	2ème	429	Roches-sur-Marne	Eurville-Bienville	1	Salle du Conseil – 3 rue Auguste Peschaud – 52410 Roches-sur-Marne	
L	1ère	431	Rochetaillée	Villegusien-le-Lac	1	Mairie – 1 place de la Mairie – 52210 Rochetaillée	Commune centre Rochetaillée.
L	1ère	431	Rochetaillée	Villegusien-le-Lac	2	Ancienne Mairie de Chameroy, salle des fêtes, 12 rue principale, Chameroy, 52210 Rochetaillée.	Ancienne commune Chameroy.
L	1ère	432	Rolampont	Nogent	1	Salle des fêtes – rue de la Mairie – 52260 Rolampont	Commune centre Rolampont.
L	1ère	432	Rolampont	Nogent	2	Mairie annexe de Charmolles, rue de la mairie, 52260 Charmolles.	Commune associée Charmolles.
L	1ère	432	Rolampont	Nogent	3	Mairie annexe de Lannes, rue de la mairie, 52260 Lannes.	Commune associée Lannes.
L	1ère	432	Rolampont	Nogent	4	Salle des fêtes – rue de la Mairie – Tronchoy – 52260 Rolampont	Commune associée Tronchoy.
C	1ère	433	Romain-sur-Meuse	Poissons	1	Mairie, place de la mairie, 52150 Romain-sur-Meuse.	
S	2ème	436	Rouécourt	Bologne	1	Salle de convivialité, 2 rue de l'Eglise, 52320 Rouécourt.	
L	1ère	437	Rouelles	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, annexe de la Mairie, 3 route d'Auberive, 52160 Rouelles.	
L	1ère	438	Rougeux	Chalindrey	1	Salle de vote, rue du Carnot, 52500 Rougeux.	
L	1ère	439	Rouvres-sur-Aube	Villegusien-le-Lac	1	Salle de convivialité, 1 place de la mairie, 52160 Rouvres-sur-Aube.	
S	2ème	440	Rouvroy-sur-Marne	Joinville	1	Mairie, 1 rue des Marronniers – 52300 Rouvroy-sur-Marne	
S	2ème	442	Rupt	Joinville	1	Mairie – place du 8 mai 1945 – 52300 Rupt	
S	2ème	443	Sailly	Poissons	1	Mairie – 6 rue de la Fontaine – 52230 Sailly	
C	2ème	444	Saint-Blin	Poissons	1	Salle polyvalente – 29 rue d'Humberville – 52700 SAINT-BLIN	
L	1ère	445	Saint-Broingt-le-Bois	Chalindrey	1	Mairie, 5 rue de la Seignière, 52190 Saint-Broingt-le-Bois.	
L	1ère	446	Saint-Broingt-les-Fosses	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 1 place de la fontaine, 52190 Saint-Broingt-les-Fosses.	
L	1ère	447	Saint-Ciergues	Langres	1	Salle des fêtes, rue du Lac, 52200 Saint-Ciergues	
S	2ème	448	Saint-Dizier	Saint-Dizier-2	1	Hôtel de Ville, place Aristide Briand, 52100 Saint-Dizier.	Électeurs domiciliés rue de l'Arquebuse du 1 au 9 et du 2 au 4, allée de la Bernardine, chemin des Bonnettes à compter du numéro 15, rue Guy de Bourbon, allée du Petit Bourg, place Aristide Briand, rue du Fort Carré, avenue Marius Cartier, rue Catel, rue du Docteur Desprès du 1 au 39 numéros impairs, rue du Docteur Desprès du 2 au 30, rue Robert-Dehault, rue des Ecuyers, rue Gambetta du 1 au 73, rue Gambetta du 2 au 54, rue Emile Giros, rue des Petites Halles, ruelle des Jardins, rue Lalande, rue Lamartine, rue Philippe Lebon, place de la Liberté, rue du Général Maistre du 1 au 37, rue du Général Maistre du 2 au 24, rue du Marché, avenue de Belle-Font-Sur-Marne, place Emile Maugeot, rue du Docteur Mougnot, rue des Moulins, rue Notre-Dame, quai d'Ornel, rue Louis Ortiz, rue de la Commune de Paris, rue du Petit Sauvage, impasse Poignault, rue des Fressoires, rue du Colonel Raynal du 3 bis au 15, rue du Colonel Raynal du 12 au 22, rue du Puits Royau à compter du n°27, rue Jean-Jacques Rousseau du 1 au 11, rue Jean-Jacques Rousseau du 2 au 14, rue Saint-Nicolas, Chaussée Saint-Thiébauld, impasse Saint-Thiébauld, sentier Saint-Thiébauld, rue de Sancerre, avenue du Général Sarraill de 2 à 50, rue Marie Stuart, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny du 1 au 43, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny du 2 au 76, rue de Vandeul, avenue de Verdun sauf n°27, rue de la Victoire.

ANNEXE - Implantation des bureaux de vote et répartition des électeurs

Page 8 sur 10

Arr	Circo	Insee	Commune	Canton	N° BV	Adresse du bureau de vote	Répartition des électeurs (le cas échéant)
S	2ème	448	Saint-Dizier	Saint-Dizier-2	2	Espace Camille Claudel, 9 avenue de la République, 52100 Saint-Dizier.	Électeurs domiciliés rue de l'Arquebuse à compter du n°9 bis et à compter du n°6, rue Berthelot du 1 au 35, chemin des Bonettes du 1 au 13, rue du Président Carnot, rue Edouard Chambre, ruelle Charlot, rue Charles Quint, rue François 1 ^{er} du 2 au 52, rue François 1 ^{er} du 1 au 65, place Robert Creux, rue du Docteur Desprès du 32 au 54, rue du Docteur Desprès du 41 au 71, rue Louis Godard, chemin des Gravères, place Jean Jaurès, rue Jean Jaurès, impasse du Général Maistre, rue du Général Maistre du 39 au 45 numéros impairs, rue du Général Maistre 26 et 28, rue Emile Mauguet, rue du Colonel Raynal du 1 au 3, rue du Colonel Raynal du 2 au 10, passage du Colonel Raynal, avenue de la République du 1 au 105, avenue de la République du 2 au 312, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny du 45 au 65, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny du 78 au 84, rue des Vergers, rue Waldeck Rousseau
S	2ème	448	Saint-Dizier	Saint-Dizier-2	3	Espace Coeur de Ville – place du Général de Gaulle – 52100 Saint-Dizier	Électeurs domiciliés rue de la Bernardine, rue Buffon, impasse Ferdinand Buisson, rue Ferdinand Buisson, quai Camille Desmoulins, impasse Camille Desmoulins, rue Diderot, rue du Docteur Chardin, rue Charles Adolphe Driout, rue de l'Étanche, Place de l'Europe du 1 au 3, chemin de l'Églantine, rue Lucien Fezandelle, rue Jean de la Fontaine, avenue Benoît Frachon, rue Gambetta à compter du n° 56 numéros pairs, rue Gambetta à compter du n° 75 numéros impairs, rue Grignon, rue Jumeret, avenue Raoul Laurent numéros pairs, rue de la Malterie, rue André Theuriet Prolongée, rue Jean-Jacques Rousseau du 13 au 63, rue Jean-Jacques Rousseau du 16 au 64, avenue du Général Sarraïl à partir du 52, rue André Theuriet, rue Voltaire, rue Emile Zola, place Emile Zola.
S	2ème	448	Saint-Dizier	Saint-Dizier-3	4	École élémentaire Langevin-Wallon, 43 chemin du Clos Mortier, 52100 Saint-Dizier.	Électeurs domiciliés rue des Abeilles, rue Victor Basch, rue Maysee Bastié, rue Costes et Bellonte, rue du Bocardage, rue Jean Buat, rue de la Fosse Cadet, allée de la Chainerie, rue de la Chainerie, rue des Cigales, rue des Coccinelles, rue Croix Colbert, rue des Criquets, avenue des Etats Unis du 2 au 30, rue des Étoiles, allée des Eturbées, rue des Eturbées, impasse du Canal de la Forge, rue du Canal de la Forge, impasse des Fourmis, rue des Grillons, rue Hector Guimard, rue Henri IV, impasse de Jupiter, rue Suzanne Lacore, rue des Libellules, rue du Canal Mermes-Saône, rue de Mars, château du Clos Mortier, chemin du Clos Mortier, impasse de Neptune, rue des Papillons, allée du Fatouillet, rue du Québec, rue du Pré Longue Queue, rue Judith Resnik, carrefour Henri Rollin, allée Saint-Eloi, rue Victor Schoelcher, impasse du Soleil, rue Valentina Terechkova, rue de Vénus
S	2ème	448	Saint-Dizier	Saint-Dizier-2	5	Centre Socio-Culturel, 9 bis rue Marcel Thil, 52100 Saint-Dizier.	Électeurs domiciliés rue des Agnès, rue Sœur Angèle, allée Léon Blum, rue Léon Blum, rue des Carpières, rue Jean Cassou, rue Paul Cézanne, rue Camille Claudel, rue du Cugnot, boulevard Henri Dunant côté pair, rue des Françoise, chemin des Grèves du 6 au 14, rue des Grèves, rue des Juliette, avenue du Président Kennedy numéros impairs, allée du Général Leach, impasse des Marais, rue des Marianne, impasse des Marianne, impasse des Marie-Louise, rue des Marie-Thérèse, rue Louis Massotte, rue Roger Michélot, Allée Claude Monet, allée Jean Moulin, rue Pablo Picasso, avenue Edgard Pisani à compter du n° 43, avenue Edgard Pisani numéros pairs, rue Auguste Renoir, rue des Tennis, rue Marcel Thil du 2 au 6, rue Marcel Thil du 1 au 9 bis, rue Boris Vian
S	2ème	448	Saint-Dizier	Saint-Dizier-1	6	Salle du Palace, 1 rue des Bragards, 52100 Saint-Dizier.	Électeurs domiciliés rue Jeanne d'Arc, route de Bar-le-Duc numéros impairs, Base de Défense, B.A. 113, rue Berthelot numéros pairs, rue de Beurjant, rue Scierie Grand Chantier, impasse du Grand Chantier, chemin du Closot, rue Cornelle, rue du Couchy, chemin de la Croix Maugery, rue de l'Épinotte, rue de la Favarde, rue des Hauts Fossés, rue Léon Gaumont, rue Godard-Bruillard, écluse d'Hoëricourt N° 60, route d'Hoëricourt, chemin du Clos Lapière, rue des Laminiers, place du Maréchal Leclerc, rue des Louventes, rue Malgras, route de Moeslains, rue Molière, passage Molière, chemin des Morionnes, rue Alfred de Musset, rue de la Planchotte, Rue Gaston Planté, rue Henri Quéruel, rue Racine, la Halle Renault, avenue de la République du 411 bis au 455, rue du Robinson, chemin rural dit des Sablons, avenue Roger Salengro, avenue du Général Sarraïl numéros impairs, rue Marc Seguin, rue Pierre Semard, rue de la Tambourine, chemin des Tartelottes, route de Troisfontaines, Z.I. route de Troisfontaines, chemin de la Valotte, avenue de Verdun n° 27, route de Villiers-en-Lieu, route de Vitry.
S	2ème	448	Saint-Dizier	Saint-Dizier-2	7	Salle du Palace, 1 rue des Bragards, 52100 Saint-Dizier.	Électeurs domiciliés rue de l'Aune, rue Berthelot du 37 au 41, rue Henri Bordeaux, rue des Bragards, rue de l'Abbé Cornu, allée Camille Flammarion, rue Camille Flammarion, rue François 1 ^{er} à compter du n°54 numéros pairs, rue François 1 ^{er} à compter du n° 67 numéros impairs, rue de l'Abbé Gruet, rue Michelet, rue du Prince d'Orange, rue du Perthois, ruelle du Poirier, place Ernest Renan, rue Ernest Renan, allée Ernest Renan, avenue de la République du 107 au 411, avenue de la République du 314 au 792, place de la République.
S	2ème	448	Saint-Dizier	Saint-Dizier-1	8	École maternelle Charles Péguy, 21 rue Godard Jeanson, 52100 Saint-Dizier.	Électeurs domiciliés chemin de l'Abbaye, rue de l'Ancien Port de la Marne, rue de la Batellerie, chemin des Bonettes numéros pairs, avenue Pierre Bérégovoy, rue Paul Bert, rue des Capucins, lotissement des Castors, allée du Château Renard, rue du Château Renard, rue André Chenier, rue André Gigandet, impasse du Général Giraud, avenue du Général Giraud, chemin rural de la mare Hachotte, rue Godard Jeanson, avenue de Joinville, lotissement Lesprit, chemin de l'Argente Ligne, rue Loucheur, rue Charles Lucot, rue Marceau, chemin de la Marina, boulevard de Marne, rue Mozart, rue des Nommions, rue Olonna, rue Olof Palme, rue de la Place, chemin des Pénissières, chemin des Plaines, rue du Puits Royau numéros pairs et impairs du 1 au 25, Grande Rue, rue George Sand, rue Albert Thomas, chemin de la Tuilerie, impasse de Vergy, rue de Vergy, rue Paul Verlaine.
S	2ème	448	Saint-Dizier	Saint-Dizier-3	9	École élémentaire Jean de la Fontaine, 2bis rue André Barbaux, 52100 Saint-Dizier.	Électeurs domiciliés rue des Alouettes, rue André Barbaux, route de Bar-le-Duc numéros pairs, rue des Bleuets, rue Louis Bréguet, rue Guy Chartrault, rue des Chardonnerets, rue des Chevreuils, rue des Coquelicots, boulevard Henri Dunant du 1 au 11, place de l'Europe du 5 au 9, mail Roland Carros, rue Jules Guesde, rue des Hironnelles, rue des Iris, rue des Jonquilles, avenue Raoul Laurent numéros impairs, rue du Lièvre, avenue de la Loubert, allée Louise Michel sauf n°1, avenue des Deux Pigeons, rue des Pinsons, avenue de la Cornée Renard, rue du Roitelet, rue René Rollin, rue des Sangliers, rue des Sauges, rue du Canard Sauvage, rue des Tourterelles.
S	2ème	448	Saint-Dizier	Saint-Dizier-3	10	École maternelle Albert Camus, 28 boulevard Henri Dunant, 52100 Saint-Dizier.	Électeurs domiciliés boulevard Salvador Allende, rue Gaston Bachelard, allée Danièle Casanova, place Charlie Chaplin, boulevard Henri Dunant à compter du n°13, rue Hubert Fisbacq, place Maurice Genevoix, allée Louise Michel n°1, mail Blaise Pascal, mail Marcel Paul, avenue Marcel Paul, rue Saint-John Perse numéros impairs, rue Marc Sangnier, rue Marcel Thil n°11 et 13, place du 8 Mai 1945 numéros impairs
S	2ème	448	Saint-Dizier	Saint-Dizier-3	11	École maternelle Lucie Aubrac, 25 rue Jean Camus, 52100 Saint-Dizier.	Électeurs domiciliés chemin d'Ancerville, route d'Ancerville, rue des Clefmonts à compter du n°105, rue Colette, allée Pierre de Coubertin, allée Gustave Eiffel, boulevard du Colonel Entrevan numéros impairs, rue du Capitaine Eon, rue Roger Martin du Gard, rue Louis Jouve, rue Darius Milhaud, allée Pergaud, rue Saint-John Perse numéros pairs, rue Jean-Philippe Rameau, place Romain Rolland, rue de la Sommière, rue des Tours

ANNEXE - Implantation des bureaux de vote et répartition des électeurs

Page 9 sur 10

Arr	Circo	Insee	Commune	Canton	N° BV	Adresse du bureau de vote	Répartition des électeurs (le cas échéant)
S	2ème	448	Saint-Dizier	Saint-Dizier-3	12	Ecole maternelle Lucie Albrac, 25 rue Jean Camus, 52100 Saint-Dizier.	Électeurs domiciliés place des Alcide, rue des André, quartier des Balcons, rue du Bois du Roi, rue Jean Camus, rue des Clefmonts du 1 au 103, quartier du Crassier, allée Pierre et Marie Curie, rue de l'École, impasse devant l'École, boulevard du Colonel Entrevan numéros pairs, avenue des Etats Unis à compter du numéro 32 et du 79 au 135, chemin de la Voie Faubert, rue des Henri, chemin de l'Horizon, impasse des Jacques, rue des Jean-Louis, impasse des Jules, avenue du Président Kennedy du 2 au 24, place André Malraux, impasse des Marcel, rue des Minières, allée Michel de Montaigne, route de Nancy, rue des Pierre, avenue Edgard Pisaní du 1 au 41, impasse du Pré Molnot, Rue du Pré Molnot, rue des Raoul, rue des René, rue Jean Vilar, place du 8 mai 1945 numéros pairs, rue du 19 mars 1962
S	2ème	448	Saint-Dizier	Saint-Dizier-1	13	Ecole maternelle Diderot 3 rue de Savoie, 52100 Saint-Dizier.	Électeurs domiciliés rue d'Alsace, allée d'Artois, place Henri Barbusse, rue de l'Échevin Baudesson, place Becquey, rue du Bois, rue de Bourgogne, rue de Champagne, chemin des Clefmonts, P.N, rue des Clefmonts, quartier des Fours à Coke, allée de Corse, rue Gustave Courbet, allée de Franche-Comté, allée de Flandre, rue Yvon Gaillot, rue Paul Gauguin, rue Charles Gourod, rue Pierre Janny, route de Joinville, allée des Laminiers, rue de Liège, rue Franz Liszt, rue de Lorraine, rue Jean Lucrat, rue Aristide Maillot, quartier de la Marne, cité de la Marne, rue Pierre Martin, rue Henri Matisse, rue des Mérovingiens, avenue Jacques Monod, allée de Normandie, allée de Picardie, quartier de la Plaine, rue Maurice Ravel, rue Auguste Rodin, rue du Rond, rue François Rude, rue Camille Saint-Saëns, rue de Savoie, quartier des Sœurs, avenue Jean-Pierre Timbaud, rue Elsa Triolet, rue du Val, rue de Verdun.
S	2ème	448	Saint-Dizier	Saint-Dizier-2	14	Espace Coeur de Ville - place du Général de Gaulle - 52100 Saint-Dizier	Électeurs domiciliés rue du Brigadier Albert, rue de la Béniville, rue du Canada, rue Danton, avenue des Etats Unis du 1 au 77, rue des Quatre Fossés, rue Anatole France, place du Général de Gaulle, chemin du Cimetière de Gigny, rue du Port de Gigny, chemin des Grèves du 1 au 11, chemin des Grèves du 2 au 4, rue d'Hoëricourt, avenue Victor Hugo, rue des Lachats, avenue d'Alsace Lorraine, impasse d'Alsace Lorraine, rue des Montants, rue Montpensier, avenue de Parchim, avenue Pasteur, allée Germain Pin, qual Robespierre, chemin de l'Étang Rozet, rue des Tanneurs, rue Jules Vallés
L	1ère	450	Saint-Loup-sur-Aujon	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, salle du Conseil, 6 rue du couvent - 52210 Saint-Loup-sur-Aujon	
L	1ère	452	Saint-Martin-hès-Langres	Langres	1	Mairie, 13 rue de l'Église, 52200 Saint-Martin-hès-Langres.	
L	1ère	453	Saint-Maurice	Langres	1	Salle des Fêtes, 1 rue de l'Avenir, 52200 Saint-Maurice	
C	1ère	455	Saint-Thiébaud	Poissons	1	Mairie, place de la Liberté, 52150 Saint-Thiébaud.	
S	2ème	456	Saint-Urbain-Maconcourt	Joinville	1 c*	Préau de l'École - 52300 Saint-Urbain-Maconcourt	Commune centre Saint-Urbain.
S	2ème	456	Saint-Urbain-Maconcourt	Joinville	2	Mairie de Maconcourt, 1 rue du lavoir, 52300 Maconcourt.	Commune associée Maconcourt.
L	1ère	457	Saint-Vallier-sur-Marne	Chalindrey	1	Mairie, salle de convivialité, 2 rue de l'étang, 52200 Saint-Vallier-sur-Marne.	
L	1ère	449	Saints-Geosmes	Langres	1 c*	Mairie - 5 impasse de la Courvée - 52200 Saints-Geosmes	Commune déléguée Saints-Geosmes
L	1ère	449	Saints-Geosmes	Langres	2	Mairie de Balesmes-sur-Marne, salle de classe, 1 rue des Bordes (Balesmes-sur-Marne), 52200 Saints-Geosmes	Commune déléguée Balesmes-sur-Marne
C	1ère	459	Sarcey	Nogent	1	Salle de convivialité - 1 impasse du Vaux - 52800 Sarcey	
L	1ère	461	Sarrey	Bourbonne-les-Bains	1	Espace culturel, 6 rue Glapigny, 52140 Sarrey.	
S	2ème	463	Saudron	Poissons	1	Mairie, 3 rue de la mairie, 52230 Saudron.	
L	1ère	464	Saulles	Chalindrey	1	Mairie, 4 rue des Tilleuls - 52500 Saulles.	
L	1ère	465	Saulxures	Bourbonne-les-Bains	1	Mairie - 2 rue de la Mairie - 52140 Saulxures	
L	1ère	467	Savigny	Poissons	1	Mairie - 1 rue Antoine Albert - 52500 Savigny	
C	2ème	468	Semilly	Poissons	1	Mairie - 2 rue de la Croisette - 52700 Semilly	
C	1ère	469	Semoutiers-Montsaon	Chaumont-3	1 c*	Mairie, 2 rue de Neuilly, 52000 Semoutiers-Montsaon.	Commune centre Semoutiers-Montsaon.
C	1ère	469	Semoutiers-Montsaon	Chaumont-3	2	Mairie annexe de Montsaon, 13 rue Principale, 52000 Montsaon.	Commune associée Montsaon.
L	1ère	470	Serqueux	Bourbonne-les-Bains	1	Salle des fêtes - rue des Jordes - 52400 Serqueux	
C	2ème	472	Sexfontaines	Bologne	1	Salle polyvalente, 20 grande rue 52330 Sexfontaines	
C	2ème	473	Signeville	Bologne	1	Salle des fêtes, rue des tilleuls, 52700 Signeville.	
C	1ère	474	Silvarouvres	Châteauvillain	1	Mairie, 21/23 grande rue, 52120 Silvarouvres.	
S	2ème	475	Sommancourt	Eurville-Bienville	1	Mairie, 2 impasse de la mairie, 52130 Sommancourt.	
C	1ère	476	Sommerécourt	Poissons	1	Mairie, salle polyvalente, 14 rue du Souvenir, 52150 Sommerécourt.	
S	2ème	479	Sommevoire	Wassy	1 c*	Hôtel de ville de Sommevoire, place de l'Hôtel de Ville, 52220 Sommevoire.	Commune centre Sommevoire.
S	2ème	479	Sommevoire	Wassy	2	Salle de convivialité (ex école), place de la Mairie - Rozières - 52220 Sommevoire	Commune associée Rozières.
C	2ème	480	Soncourt-sur-Marne	Bologne	1	Mairie - 2 rue de la Mairie - 52320 Soncourt-sur-Marne	
C	1ère	482	Soulaucourt-sur-Mouzon	Poissons	1	Salle polyvalente - 9 rue Verdonoise - 52150 Soulaucourt-sur-Mouzon	
L	1ère	483	Soyers	Chalindrey	1	Elections Régionales : Salle de convivialité - 47 rue Saint-Valbert - 52400 Soyers - Elections Départementales : mairie, 47 rue Saint Valbert, 52400 Soyers	
S	2ème	484	Suzannecourt	Joinville	1	Salle des Fêtes, Place du Patis - 52300 Suzannecourt.	
L	1ère	486	Terat	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 6 rue Saint Claude, 52210 Terat.	
S	2ème	487	Thilleux	Wassy	1	Mairie, 2 rue du Bois Latus, 52220 Thilleux.	
C	1ère	488	Thivet	Nogent	1	Mairie - 16 rue de Lettres - 52800 Thivet	
C	1ère	489	Tholès-Millières	Poissons	1	Salle au rez-de-chaussée, luttant la mairie, rue En Haut, 52240 Tholès-Millières.	
S	2ème	490	Thonnance-lès-Joinville	Joinville	1	Salle polyvalente, 13 rue de Bussy, 52300 Thonnance-lès-Joinville	
S	2ème	491	Thonnance-les-Moulins	Poissons	1	Mairie, 34 grande rue, 52230 Thonnance-les-Moulins.	
L	1ère	492	Torcenay	Chalindrey	1	Mairie - 7 place de la Mairie - 52600 Torcenay	
L	1ère	493	Tornay	Chalindrey	1	Mairie, 5 rue du château 52500 Tornay.	
C	1ère	494	Treix	Chaumont-1	1	Mairie - 28 rue Principale - 52000 Treix	
S	2ème	495	Tremilly	Joinville	1	Mairie, 3 place de la mairie, 52110 Tremilly.	
S	2ème	497	Troisfontaines-la-Ville	Eurville-Bienville	1 c*	Mairie, 14 rue Saint-Martin, 52130 Troisfontaines-la-Ville.	Commune centre Troisfontaines-la-Ville.
S	2ème	497	Troisfontaines-la-Ville	Eurville-Bienville	2	Salle de convivialité, 1 rue de la Carpière 52130 Avrainville.	Commune associée Avrainville.
S	2ème	497	Troisfontaines-la-Ville	Eurville-Bienville	3	Mairie de Flornoy, 1 route de Wassy, 52130 Flornoy.	Commune associée Flornoy.
S	2ème	497	Troisfontaines-la-Ville	Eurville-Bienville	4	Mairie de Villiers-aux-Bois, 2 rue de la Mairie, 52130 Villiers-aux-Bois.	Commune associée Villiers-aux-Bois.
L	1ère	499	Vaillant	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 4 grande rue 52130 Vaillant.	
L	1ère	332	Val-de-Meuse	Bourbonne-les-Bains	1 c*	Collège Camille Flammarion - salle Cornevin - 4 rue des Frères Flammarion - Montigny-le-Roi - 52140 Val de Meuse.	Commune centre Val-de-Meuse.
L	1ère	332	Val-de-Meuse	Bourbonne-les-Bains	2	Salle des fêtes de Meuse, 24 rue Saint Laurent - Meuse - 52140 Val de Meuse	Commune associée Meuse.
L	1ère	332	Val-de-Meuse	Bourbonne-les-Bains	3	Salle de convivialité d'Épinant, 18 rue principale - Épinant - 52140 Val de Meuse	Commune associée Épinant.
L	1ère	332	Val-de-Meuse	Bourbonne-les-Bains	4	Mairie annexe de Lécourt, 1 rue des tilleuls, 52140 Lécourt.	Commune associée Lécourt.
L	1ère	332	Val-de-Meuse	Bourbonne-les-Bains	5	Mairie annexe de Maulain, 1 rue des roises - Maulain 52140 Val de Meuse	Commune associée Maulain.
L	1ère	332	Val-de-Meuse	Bourbonne-les-Bains	6	Ecole primaire - rue du Magasin des Meules - Provenchères-sur-Meuse - 52140 Val de Meuse	Commune associée Provenchères-sur-Meuse.
L	1ère	332	Val-de-Meuse	Bourbonne-les-Bains	7	Mairie annexe de Ravennfontaines, 16 grande rue - Ravennfontaines 52140 Val de Meuse	Commune associée Ravennfontaines.
L	1ère	332	Val-de-Meuse	Bourbonne-les-Bains	8	Ancienne école de Récourt, 12 grande rue - Récourt - 52140 Val de Meuse	Commune associée Récourt.
L	1ère	332	Val-de-Meuse	Bourbonne-les-Bains	9	Mairie annexe de Lénizeul, 1 route de Bassoncourt, 52240 Lénizeul.	Commune associée Lénizeul.
S	2ème	500	Valcourt	Saint-Dizier-1	1	Salle des fêtes - avenue du Piémont - 52100 Valcourt	
S	2ème	502	Valleret	Eurville-Bienville	1	Mairie, salle de convivialité, 2 rue de l'Église, 52130 Valleret.	
L	1ère	503	Valleroy	Chalindrey	1	Mairie, 4 rue de la côte, 52500 Valleroy.	
L	1ère	504	Vals-des-Tilles	Villegusien-le-Lac	1	Salle polyvalente, 25 rue des Provenchères 52160 Vals des Tilles	
L	1ère	504	Varenes Sur Amance	Chalindrey	1	Salle Marcel Arland, 19 place de l'Église, 52400 Varenes-sur-Amance.	
C	1ère	505	Vaudrecourt	Poissons	1	Mairie, salle du Conseil municipal, 15 rue principale, 52150 Vaudrecourt.	

ANNEXE - Implantation des bureaux de vote et répartition des électeurs

Page 10 sur 10

Arr	Circo	Insee	Commune	Canton	N° BV	Adresse du bureau de vote	Répartition des électeurs (le cas échéant)
C	2ème	506	Vaudrémont	Châteauvillain	1	Mairie, 11 grande rue 52330 Vaudrémont.	
S	2ème	510	Vaux-sur-Blaise	Wassy	1	Salle polyvalente Pierre Suchet, 1 rue du stade, 52130 Vaux-sur-Blaise.	
S	2ème	511	Vaux-sur-Saint-Urbain	Joinville	1	Mairie, 35 grande rue, 52300 Vaux-sur-Saint-Urbain.	
L	1ère	507	Vauxbons	Villegusien-le-Lac	1	Salle de convivialité, 26 rue Haute - 52200 Vauxbons	
S	2ème	512	Vecqueville	Joinville	1	Salle des fêtes, place du Colonel Beltrame - 52300 Vecqueville	
L	1ère	513	Velles	Chalindrey	1	Mairie, 6 impasse du Cornot, 52500 Velles.	
C	1ère	514	Verbiesles	Chaumont-3	1	Salle polyvalente, 2 rue de la Marne, 52000 Verbiesles.	
L	1ère	515	Versaille-le-Bas	Villegusien-le-Lac	1	Mairie - 1 bis rue de l'Eglise - 52250 Versailles le Bas	
L	1ère	516	Versaille-le-Haut	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 6 rue principale, 52250 Versailles-le-Haut.	
C	2ème	517	Vesaignes-Sous-Lafauche	Poissons	1	Mairie, rue Croix Rouge, 52700 Vesaignes-sous-Lafauche.	
C	1ère	518	Vesaignes-sur-Marne	Nogent	1	Mairie, salle du Conseil municipal, place de la mairie, 52260 Vesaignes-sur-Marne.	
L	1ère	519	Vesvres-sous-Chalancey	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 23 grande rue, 52190 Vesvres-sous-Chalancey.	
L	1ère	520	Vicq	Bourbonne-les-Bains	1	Salle des fêtes, place de la mairie, 52400 Vicq.	
C	2ème	522	Viéville	Bologne	1	Mairie, 5 place de Verdun, 52310 Viéville	
C	2ème	523	Vignes-la-Côte	Bologne	1	Mairie, salle de convivialité, 15 grande rue, 52700 Vignes-la-Côte.	
C	1ère	524	Vignory	Bologne	1	Ancienne salle d'école, 1 rue des Fossés, 52320 Vignory.	
C	1ère	525	Villars-en-Azois	Châteauvillain	1	Mairie - rue du Tertre - 52120 Villars-en-Azois	
L	1ère	526	Villars-Santenoge	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 8 route d'Auberive, 52160 Villars-Santenoge.	
S	2ème	528	Ville-en-Blaisois	Wassy	1	Mairie, rue grand mont, 52130 Ville-en-Blaisois.	
L	1ère	529	Villegusien-le-Lac	Villegusien-le-Lac	1	c* Mairie, 7 rue de l'Eglise Saint-Denis, 52190 Villegusien-le-Lac.	Commune déléguée Villegusien-le-Lac - anciennes communes associées Piépape - Prangey - Saint-Michel
L	1ère	529	Villegusien-le-Lac	Villegusien-le-Lac	2	Ancienne mairie, 10 place de la Libération, Heuilley-Cotton - 52190 Villegusien-le-Lac	Commune déléguée Heuilley-Cotton
S	2ème	534	Villiers-en-Lieu	Saint-Dizier-1	1	Salle de la Place - place de la Mairie - 52100 Villiers en Lieu	
C	1ère	535	Villiers-le-Sec	Chaumont-2	1	Salle des fêtes, 18 rue Chauda, 52000 Villiers-le-Sec	
L	1ère	536	Villiers-lès-Aprey	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, 3 cour de la mairie, 52190 Villiers-lès-Aprey.	
C	1ère	538	Villiers-sur-Suize	Châteauvillain	1	Mairie, salle du Conseil municipal, 9 rue Léon Mougeot, 52210 Villiers-sur-Suize.	
L	1ère	539	Violiot	Chalindrey	1	Salle des fêtes, 52600 Violiot.	
L	1ère	540	Vitry-en-Montagne	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, salle de convivialité, 8 rue de l'Eglise, 52160 Vitry-en-Montagne.	
C	1ère	541	Vitry-lès-Nogent	Nogent	1	Mairie - 1 place Bachalard - 52800 Vitry-lès-Nogent	
L	1ère	542	Vivey	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, salle des fêtes communale, 11 rue du tilleul, 52160 Vivey.	
S	2ème	543	Voilecomte	Wassy	1	Mairie - 1 rue de la Croix - 52130 Voilecomte	
L	1ère	544	Voisey	Bourbonne-les-Bains	1	c* Mairie, 2 place Lamartine, 52400 Voisey.	Commune centre Voisey.
L	1ère	544	Voisey	Bourbonne-les-Bains	2	Salle de convivialité, rue de Voisey, 52400 Vaux-la-Douce.	Commune associée Vaux-la-Douce.
L	1ère	545	Voisines	Villegusien-le-Lac	1	Mairie, salle des fêtes, 1 rue Enverse, 52200 Voisines.	
L	1ère	546	Voncourt	Chalindrey	1	Mairie, 8 rue de la mairie, 52500 Voncourt.	
C	2ème	547	Vouécourt	Bologne	1	Mairie, salle de convivialité, 2 rue de Verdun, 52320 Vouécourt.	
C	2ème	548	Vraincourt	Bologne	1	Mairie, 1 rue de l'école, 52310 Vraincourt.	
C	1ère	549	Vroncourt-la-Côte	Poissons	1	Mairie, rue Louise Michel, 52240 Vroncourt-la-Côte.	
S	2ème	550	Wassy	Wassy	1	c* Halles, place Marie-Stuart, 52130 Wassy.	Électeurs domiciliés rue de la Madelaine, rue de la République, rue Charles de Gaulle, rue de l'Abbattoir, route de Magneux, rue "lotissement les Chapronnelles", boulevard de l'Hôpital, place Notre-Dame, rue Nicole Perrin, rue du Prieuré, rue du Général DeFrance, rue Léon Maitrot, rue de Séraulcourt, rue des Remparts, rue Paul Claudel, rue du Val du Château, rue Chantelaire, rue Marie-Stuart, rue Grestley, rue de Verdun, rue Pernot, extension du lotissement "les Clos", HLM route de Villiers-au-bois "rue des Sources".
S	2ème	550	Wassy	Wassy	2	Salle polyvalente de Pont-Varin, rue de Wassy, Pont-Varin, 52130 Wassy.	Hameau de Pont-Varin
S	2ème	550	Wassy	Wassy	3	Halles, place Marie-Stuart, 52130 Wassy.	Électeurs domiciliés rue du Champ d'Heu, rue Mauljean, rue du Lieutenant Colonel Dubois, rue du Maréchal de Latre de Tassigny, rue Jacquilot, place du 14 juillet, rue de Pont-Varin, rue Philippe Lebon, rue Parmentier, rue du 8 mai, rue du 11 novembre, rue de l'Abbé Oudot, rue de la Gare, rue du Général Leclerc, rue du Gouvernement, quai des Promenades.

29/08/23

561 BV



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général aux
Affaires Départementales**

ARRÊTÉ N° 52-2023-09-00001 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

portant délégation de signature
à Madame Angélique ALBERTI
Directrice Régionale de l'économie, de l'emploi, du Travail et des solidarités
Grand Est

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code du travail ;

VU le code de commerce ;

VU le code de la consommation ;

VU le code du tourisme ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

VU le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

VU le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Mme Régine PAM en qualité de Préfète de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le ressort territorial des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités en matière d'enquêtes relatives aux pratiques anticoncurrentielles et aux produits vitivinicoles ;

VU l'arrêté n° 2022/367 du 7 juillet 2022 de Mme la préfète de la Région Grand Est portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand Est ;

VU l'arrêté interministériel du 11 juillet 2023 portant nomination de Madame Angélique ALBERTI sur l'emploi de Directrice Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Région Grand Est, à compter du 1er septembre 2023, pour une durée de quatre ans, avec une période probatoire de quatre mois ;

VU la circulaire conjointe NOR : IOCA1125950C (N°1399) du 18 octobre 2011 des Ministres de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie relative au transfert de certaines attributions touristiques aux DREETS ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée, à Madame Angélique ALBERTI, Directrice Régionale de l'Économie, du Travail et des Solidarités Grand Est, à compter du 1^{er} septembre 2023, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences et au nom de Madame la Préfète du département de la Haute-Marne, les décisions, actes administratifs et correspondances dans les domaines suivants, relevant de la compétence du Préfet de la Haute-Marne :

1) Métrologie légale :

Décisions, actes et correspondances relevant des attributions de la DREETS dans le domaine de la métrologie légale :

1. Attribution, refus d'attribution ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes désignés ou agréés (article 45 de l'arrêté du 31 décembre 2001).

2. Approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure en cas d'absence d'organisme désigné (articles 18 et 23 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001).

3. Délivrance, refus de délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés (articles 37 et 39 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001, articles 40 et 43 de l'arrêté du 31 décembre 2001 et arrêtés du 14 septembre et du 1^{er} octobre 1981).

4. Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure (article 26 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001).

5. Dérogation aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesures (article 41 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001).

6. Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification, accordées aux détenteurs d'instruments de mesure (article 62.3 de l'arrêté du 31 décembre 2001).

7. Désignation d'organismes et rapport de désignation d'organismes désignés (article 36 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001).

8. Invitation d'un opérateur économique à mettre un terme à une non-conformité constatée ; ordre de remise en conformité, de rappel ou de retrait du marché d'un instrument de mesure non conforme ; interdiction ou restriction de mise sur le marché, de mise en service ou d'utilisation d'un instrument de mesure non conforme (article 5-20 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001).

9. Délivrance de certificat d'examen de type en l'absence d'organisme désigné (articles 7 et 8 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001).

10. Autorisation de mise en service d'un nombre limité d'instruments d'un type pour lequel une demande d'examen de type a été présentée (article 12 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001).

11. Injonction au titulaire d'un certificat d'examen de type de porter remède aux défauts constatés sur des instruments, et de demander un nouvel examen de type ; suspension du bénéfice de la marque d'examen de type et suspension de la mise sur le marché des instruments du type présentant ces défauts.

Mise en demeure d'un bénéficiaire de certificat d'examen de type de remédier aux défauts constatés sur les instruments en service ; interdiction d'utilisation des instruments restant défectueux (article 13 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001).

12. Suspension de la vérification primitive et de la mise sur le marché des instruments d'un modèle donné (article 21 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001).

2) Consommation et répression des fraudes

- Décisions, actes et correspondances relevant des attributions de la DREETS en matière de contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales entre entreprises, de protection économique des consommateurs et de sécurité des consommateurs, dans le domaine de la consommation et de la répression des fraudes :

1. Arrêté de fermeture ou cessation d'activités (article L. 521-5 du code de la consommation) ;

2. Suspension de la mise sur le marché de produits reconnus non conformes ou susceptibles d'être dangereux (article L. 521-7 code de la consommation) ;

3. Utilisation à d'autres fins, réexportation, destruction des produits dont la mise en conformité n'est pas possible (article L. 521-10 code de la consommation) ;

4. Injonction de procéder à des contrôles (article L. 521-12 code de la consommation) ;
5. Exécution des contrôles d'office suite à l'injonction (article L. 521-13 code de la consommation) ;
6. Obligation de fournir des mentions d'avertissement (article L. 521-14 code de la consommation) ;
7. Suspension de la mise sur le marché des produits non déclarés, non autorisés, non enregistrés (article L. 521-16 code de la consommation) ;
8. Suspension d'une prestation de service réglementée sur la base du livre IV de la consommation (article L. 521-20 code de la consommation) ;
9. Suspension des prestations non réglementées ou réglementées sur une base autre que celle du code de la consommation (article L. 521-23 code de la consommation) ;
10. Sanction administrative relative à la mise sur le marché de produits dont la non-conformité à la réglementation a été établie par analyse ou essai d'un échantillon prélevé (article L. 531-6 code de la consommation).

3) Concurrence, relations commerciales

1. Amende administrative pour non respect des obligations relatives au contrat de vente des produits agricoles (article L.631.25 Code Rural et de la Pêche Maritime).

Article 2 : Madame Angélique ALBERTI, Directrice Régionale de l'Économie, du Travail et des Solidarités Grand Est, peut sous sa responsabilité et au nom de la Préfète, subdéléguer sa signature à un ou plusieurs fonctionnaires et agents de l'État relevant de son autorité. La décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Article 3 : Demeurent réservées à la signature de la Préfète de la Haute-Marne les correspondances adressées :

- à la Présidence de la République et au Premier Ministre ;
- aux Ministres ;
- aux Parlementaires ;

Ainsi que les correspondances adressées sous forme personnelle :

- au Président du Conseil Régional ;
- au Président du Conseil Départemental.

Article 4 : Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Article 5 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans le même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

Article 7 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne et la Directrice Régionale de l'Économie, du Travail et des Solidarités Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux bénéficiaires, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Haute-Marne, et dont une copie sera adressée à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Marne.

Chaumont, le - 1 SEP. 2023

La Préfète,



Régine PAM



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Chaumont, le 1^{er} septembre 2023

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-MARNE**

5, rue de Lorraine
52011 Chaumont

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'Administrateur des finances publiques,
Directeur départemental par intérim des finances publiques de la Haute-Marne,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Marne ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2023 chargeant M Olivier INVERNIZZI, Administrateur des finances publiques, de l'intérim de Direction départementale des finances publiques de la Haute-Marne ;

Décide :

Article 1 - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale Risques et audit – Cellule qualité comptable

Mme Laurence VERNIS, Inspectrice principale des finances publiques, auditrice et responsable départementale risques et audit.

M. Samuel LACOTE, Inspecteur principal des finances publiques, auditeur de la mission départemental risques et audit.

M. Matthieu TESTART, Inspecteur des finances publiques, chargé de mission cellule qualité comptable.

2. Pour la mission Politique immobilière de l'État

Mme Sabine MARIA, Inspectrice Divisionnaire, Directrice adjointe du Pôle « Transverse-Domaine », suppléante du Correspondant départemental de la Politique Immobilière de l'Etat.

3. Pour la mission Communication

Mme Sylvie MARIADASSOU, Inspectrice des finances publiques, chargée de mission Communication.

4. Pour la cellule "Affaires Économiques - Surendettement" :

M. Matthieu TESTART, Inspecteur des finances publiques, chargé de mission action économique.

Article 2 – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2023. Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

L'Administrateur des finances publiques,
Directeur départemental par intérim des finances publiques de la Haute-Marne,



Olivier INVERNIZZI

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

ARRETE du 22 août 2023

portant sur la délégation de signature au Directeur départemental des Finances publiques par interim
en matière domaniale

La Préfète de la Haute-Marne,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et
à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la
Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction
générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté n° 52-2023-08-00106 de la Préfète de la Haute-Marne en date du 21 août 2023
accordant délégation de signature à Monsieur Olivier INVERNIZZI, Directeur départemental des Finances
publiques de la Haute-Marne par intérim,

ARRETE :

Article 1 : La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Olivier INVERNIZZI, Directeur
départemental des Finances publiques de la Haute-Marne par intérim, par l'article 1^{er} de l'arrêté (n° 52-2023-
08-00106 du 21 août accordant délégation de signature à M. Olivier INVERNIZZI, sera exercée par Mme
Sabine MARIA, directrice adjointe du Pôle Transverse-Domaine.

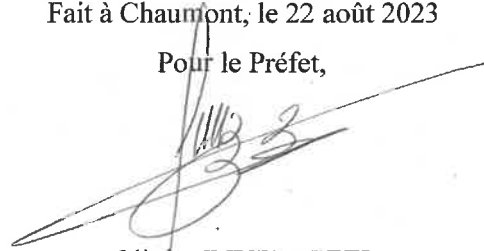
Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Arnaud
SALMON, Correspondant local du Domaine.

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 06 avril 2023.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et
affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Marne

Fait à Chaumont, le 22 août 2023

Pour le Préfet,



Olivier INVERNIZZI

Directeur départemental des Finances publiques de
la Haute-Marne par intérim

**DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE
DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL**

La responsable du pôle unifié de contrôle de la Haute-Marne,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

GALLET Cécile	LEBLEU Philippe
SAVARY Emilie	ZOPPI Christophe
LAURIER Romuald	

b) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

DURAND Catherine	GAULTIER-DURAND Sophie	GERARD Valérie
GIBERT Kévin	LEBLANC Coralie	LAUDEN Lucas

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Marne.

A Chaumont, le 04 septembre 2023

La responsable du pôle unifié de contrôle
Ingrid GABERT



Ingrid GABERT
Inspectrice principale des Finances publiques



**DECISION N° 54/2023
PORTANT DELEGATION
DE SIGNATURE
AFFAIRES MEDICALES
ANNULE ET REMPLACE
LA DECISION 29-2022**

VU le code de la santé publique notamment dans les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.61443-36,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires,

VU le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

VU le décret 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°,2°,3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier du corps de directeur d'hôpital,

Vu la convention de direction commune,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 février 2021 nommant Monsieur Jérôme GOEMINNE en qualité de directeur de la direction commune des centres hospitaliers de Bar le Duc, de Fains-Véel, de Haute-Marne, de Joinville, de Montier en Der, de Saint Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry le François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont

VU la décision n ° 35-2021 définissant l'organisation de la direction commune et l'organigramme de direction,

Le Directeur de la direction commune des centres hospitaliers de Bar-Le-Duc Fains-Véel, de la Haute-Marne, de Joinville, de Montier-en-Der, de Saint-Dizier, Verdun Saint-Mihiel, de Vitry-Le-François, de Wassy, et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont,

D E C I D E

1. Article 1 : Direction des Affaires Médicales

Délégation de signature est donnée à Madame **Céline RUHLAND**, directrice des affaires médicales de la direction commune des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel, de Bar le Duc Fains-Véel, de Vitry le François, de Joinville, de Wassy, de Montier en Der, de la Haute Marne, de Saint Dizier et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont pour signer pièces et correspondances en toutes matières relevant de ses compétences :

- Pour le personnel médical
 - Tous les documents relatifs à la gestion des opérations disciplinaires. Les opérations disciplinaires des praticiens hospitaliers relèvent du centre national de gestion (CNG)
 - Tous les documents relatifs aux recrutements et concours organisés par le CNG
 - Tous les documents relatifs aux déroulements des carrières
 - Les documents relatifs à l'organisation du travail des congés et absences
 - Les documents relatifs aux droits de grève
 - Aux fins d'engager et de liquider les comptes du titre 1 de dépenses
- Pour la formation continue et du DPC
 - L'ensemble des documents relatifs à la formation continue et au développement professionnel continu des personnels médicaux pour :
 - L'élaboration du plan de formation des établissements du GHT Cœur grand Est et son évaluation
 - L'élaboration et la signature des conventions et contrats relatifs à ce plan

- Les demandes de remboursements destinés à l'ANFH correspondants aux frais pédagogiques et frais de déplacement
- Les états des frais de déplacement
- Les convocations, les ordres de mission éventuels et attestations de présence pour les formations internes

1.1 Pour les Centres Hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel et Bar-le-Duc Fains-Véel

Délégation est donnée à **Monsieur Abdelkrim MERIDJA**, Directeur des Affaires Médicales des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel et de Bar-le-Duc Fains-Véel, pour signer les pièces et correspondances en toutes matières relevant de ses compétences

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame **Céline RUHLAND** directrice des affaires médicales de la direction commune des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel, de Bar le Duc Fains-Véel, de Vitry le François, de Joinville, de Wassy, de Montier en Der, de la Haute Marne, de Saint Dizier et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont,

- Pour le personnel médical
 - Tous les documents relatifs à la gestion des opérations disciplinaires. Les opérations disciplinaires des praticiens hospitaliers relèvent du centre national de gestion (CNG).
 - Tous les documents relatifs aux recrutements et concours organisés par le CNG
 - Tous les documents relatifs aux déroulements des carrières
 - Les documents relatifs à l'organisation du travail des congés et absences
 - Les documents relatifs aux droits de grève
 - Aux fins d'engager et de liquider les comptes du titre 1 de dépenses
- Pour la formation continue et du DPC
 - L'ensemble des documents relatifs à la formation continue et au développement professionnel continu des personnels médicaux pour :
 - L'élaboration du plan de formation des établissements du GHT Cœur grand Est et son évaluation
 - L'élaboration et la signature des conventions et contrats relatifs à ce plan
 - Les demandes de remboursements destinés à l'ANFH correspondants aux frais pédagogiques et frais de déplacement
 - Les états des frais de déplacement
 - Les convocations, les ordres de mission éventuels et attestations de présence pour les formations internes

Pour le Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel

1.1.1 Délégation est donnée à **Monsieur Eric THIVET**, Attaché d'Administration hospitalière au centre hospitalier de Verdun Saint-Mihiel

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame **Céline RUHLAND** directrice des affaires médicales de la direction commune des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel, de Bar le Duc Fains-Véel, de Vitry le François, de Joinville, de Wassy, de Montier en Der, de la Haute Marne, de Saint Dizier et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont et de Monsieur **Abdelkrim MERIDJA**, Directeur des Affaires Médicales des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel et de Bar-le-Duc Fains-Véel.

- Pour le personnel médical du CH de Verdun Saint-Mihiel :
 - Tous les documents relatifs à la gestion des opérations disciplinaires. Les opérations disciplinaires des praticiens hospitaliers relèvent du centre national de gestion (CNG)
 - Tous les documents relatifs aux recrutements et concours organisés par le CNG
 - Tous les documents relatifs aux déroulements des carrières
 - Les documents relatifs à l'organisation du travail des congés et absences
 - Les documents relatifs aux droits de grève
 - Aux fins d'engager et de liquider les comptes du titre 1 de dépenses
- Pour la formation continue et du DPC :
 - L'ensemble des documents relatifs à la formation continue et au développement professionnel continu des personnels médicaux pour :

- L'élaboration du plan de formation des établissements du GHT Cœur grand Est et son évaluation
- L'élaboration et la signature des conventions et contrats relatifs à ce plan
- Les demandes de remboursements destinés à l'ANFH correspondants aux frais pédagogiques et frais de déplacement
- Les états des frais de déplacement
- Les convocations, les ordres de mission éventuels et attestations de présence pour les formations internes

1.1.2 Délégation est donnée à Madame **Laure COUTURIER** adjoint des cadres hospitaliers sur le site du centre hospitalier de Verdun Saint-Mihiel

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame **Céline RUHLAND**, directrice des affaires médicales de la direction commune des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel, de Bar le Duc Fains-Véel, de Vitry le François, de Joinville, de Wassy, de Montier en Der, de la Haute Marne, de Saint Dizier et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont,

et de Monsieur **Abdelkrim MERIDJA**, Directeur des Affaires Médicales des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel et de Bar-le-Duc Fains-Véel et de Monsieur **Eric THIVET**, Attaché d'Administration hospitalière au Centre Hospitalier Verdun Saint-Mihiel,

- Pour le personnel médical du CH de Verdun Saint-Mihiel :
 - Les documents relatifs à l'organisation du travail des congés et absences
 - Les documents relatifs aux droits de grève
 - Tous les documents relatifs aux remboursements des frais de transport

1.1.3 Délégation est donnée à Madame **Anita DUJEU** adjoint des cadres hospitaliers sur le site du centre hospitalier de Verdun Saint-Mihiel

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame **Céline RUHLAND**, directrice des affaires médicales de la direction commune des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel, de Bar le Duc Fains-Véel, de Vitry le François, de Joinville, de Wassy, de Montier en Der, de la Haute Marne, de Saint Dizier et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont,

et de Monsieur **Abdelkrim MERIDJA**, Directeur des Affaires Médicales des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel et de Bar-le-Duc Fains-Véel et de Monsieur **Eric THIVET**, Attaché d'Administration hospitalière au Centre Hospitalier Verdun Saint-Mihiel,

- Pour la formation continue et le DPC des personnels médicaux du CH de Verdun Saint-Mihiel :
 - L'élaboration et la signature des conventions et contrats relatifs au plan de formation
 - Les demandes de remboursements destinés à l'ANFH correspondants aux frais pédagogiques et aux frais de déplacement
 - Les états des frais de déplacements
 - Les convocations et attestations de présence pour les formations internes

Pour le Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel

1.1.3 Délégation est donnée à Madame **Milène BARBIER** adjoint des cadres hospitaliers aux centres hospitaliers de Bar-Le-Duc Fains-Véel

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame **Céline RUHLAND**, directrice par intérim des affaires médicales de la direction commune des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel, de Bar le Duc Fains-Véel, de Vitry le François, de Joinville, de Wassy, de Montier en Der, de la Haute Marne, de Saint Dizier et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont,

de Monsieur **Abdelkrim MERIDJA**, Directeur des Affaires Médicales des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel et de Bar-le-Duc Fains-Véel

- Pour le personnel médical des CH de Bar-Le-Duc Fains-Véel :
 - Les documents relatifs à l'organisation du travail des congés et absences
 - Les documents relatifs aux droits de grève
 - Tous les documents relatifs aux remboursements des frais de transport

- Pour la formation continue et le DPC des personnels médicaux :
 - L'élaboration et la signature des conventions et contrats relatifs au plan de formation
 - Les demandes de remboursements destinés à l'ANFH correspondants aux frais pédagogiques et aux frais de déplacement
 - Les états des frais de déplacements
 - Les convocations et attestations de présence pour les formations internes

1.1.4 Délégation est donnée à Madame **Charlène COYEN** adjoint des cadres hospitaliers aux centres hospitaliers de Bar-Le-Duc Fains-Véel

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame **Céline RUHLAND**, directrice des affaires médicales de la direction commune des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel, de Bar le Duc Fains-Véel, de Vitry le François, de Joinville, de Wassy, de Montier en Der, de la Haute Marne, de Saint Dizier et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont,

De Monsieur **Abdelkrim MERIDJA**, Directeur des Affaires Médicales des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel et de Bar-le-Duc Fains-Véel,

- Pour le personnel médical des CH de Bar-Le-Duc Fains-Véel :
 - Les documents relatifs à l'organisation du travail des congés et absences
 - Les documents relatifs aux droits de grève
 - Tous les documents relatifs aux remboursements des frais de transport
- Pour la formation continue et le DPC des personnels médicaux :
 - L'élaboration et la signature des conventions et contrats relatifs au plan de formation
 - Les demandes de remboursements destinés à l'ANFH correspondants aux frais pédagogiques et aux frais de déplacement
 - Les états des frais de déplacements
 - Les convocations et attestations de présence pour les formations internes

1.2 Pour le Centre Hospitalier de la Haute-Marne, Vitry-le-François, Saint-Dizier et l'EHPAD de Thiéblemont Faremont

1.2.1. Délégation est donnée à Madame **Justine LEFEVRE**, Attachée d'administration hospitalière au CH de Saint-Dizier :

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame **Céline RUHLAND**, directrice des affaires médicales de la direction commune des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel, de Bar le Duc Fains-Véel, de Vitry le François, de Joinville, de Wassy, de Montier en Der, de la Haute-Marne, de Saint Dizier et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont,

et de Monsieur **Abdelkrim MERIDJA**, Directeur des Affaires Médicales des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel et de Bar-le-Duc Fains-Véel,

- Pour le personnel médical des CH la Haute-Marne, Saint-Dizier et Vitry le François :
 - Les documents relatifs à l'organisation du travail des congés et absences
 - Les documents relatifs aux droits de grève
 - Tous les documents relatifs aux remboursements des frais de transport
- Pour la formation continue et le DPC des personnels médicaux :
 - L'élaboration et la signature des conventions et contrats relatifs au plan de formation
 - Les demandes de remboursements destinés à l'ANFH correspondants aux frais pédagogiques et aux frais de déplacement
 - Les états des frais de déplacements
 - Les convocations et attestations de présence pour les formations internes

1.2.2 Délégation est donnée à Madame **Odile PETIT** adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier de Saint-Dizier

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame **Céline RUHLAND**, directrice des affaires médicales de la direction commune des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel, de Bar le Duc Fains-Véel, de Vitry le François, de Joinville, de Wassy, de Montier en Der, de la Haute Marne, de Saint Dizier et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont,

et de Monsieur **Abdelkrim MERIDJA**, Directeur des Affaires Médicales des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel et de Bar-le-Duc Fains-Véel,
et de Madame **Justine LEFEVRE**, Attachée d'administration hospitalière,

- Pour le personnel médical du CH de Saint-Dizier ;

- Les documents relatifs à l'organisation du travail des congés et absences
- Les documents relatifs aux droits de grève
- Tous les documents relatifs aux remboursements des frais de transport
- Pour la formation continue et le DPC des personnels médicaux :
 - L'élaboration et la signature des conventions et contrats relatifs au plan de formation
 - Les demandes de remboursements destinés à l'ANFH correspondants aux frais pédagogiques et aux frais de déplacement
 - Les états des frais de déplacements
 - Les convocations et attestations de présence pour les formations internes

1.2.3. Délégation est donnée à Madame **Hélène CHAUDRON** adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier de Saint-Dizier

Aux fins de signer en lieu et place du directeur et en cas d'empêchement de Madame **Céline RUHLAND**, directrice par intérim des affaires médicales de la direction commune des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel, de Bar le Duc Fains-Véel, de Vitry le François, de Joinville, de Wassy, de Montier en Der, de la Haute Marne, de Saint Dizier et de l'EHPAD de Thiéblemont-Faremont, et de Monsieur **Abdelkrim MERIDJA**, Directeur des Affaires Médicales des centres hospitaliers de Verdun Saint-Mihiel et de Bar-le-Duc Fains-Véel, et de Madame **Justine LEFEVRE**, Attachée d'administration hospitalière,

- Pour le personnel médical des CH de Saint-Dizier :
 - Les documents relatifs à l'organisation du travail des congés et absences
 - Les documents relatifs aux droits de grève
 - Tous les documents relatifs aux remboursements des frais de transport
- Pour la formation continue et le DPC des personnels médicaux :
 - L'élaboration et la signature des conventions et contrats relatifs au plan de formation
 - Les demandes de remboursements destinés à l'ANFH correspondants aux frais pédagogiques et aux frais de déplacement
 - Les états des frais de déplacements
 - Les convocations et attestations de présence pour les formations internes

2 Article 2 – Limitation des délégations par les budgets

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits régulièrement ouverts à l'EPRD et des Décisions Modificatives approuvées

3 Article3 – Interdiction de subdélégation

Le délégataire n'est pas autorisé à subdéléguer sa signature

4 Article 4 - Date d'effet

La présente décision prend effet à compter du 4 septembre 2023.
Elle annule la décision 29-2022 du 5 septembre 2022.

5 Article 5 - Publication

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Meuse, de la Marne et de la Haute marne et portée à la connaissance du Receveur de l'Etablissement et de l'ensemble des intéressés

A Verdun, le 25 août 2023

Le Directeur Général

